



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Rapport d'activité 2013

1.	AVANT-PROPOS.....	5
2.	LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS.....	6
2.1.	Mandat du Conseil supérieur des sports.....	6
2.2.	Activités	6
3.	LE COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS.....	7
4.	LE FINANCEMENT DU SPORT DE COMPETITION	9
4.1.	Les aides financières et les subsides aux fédérations et aux sociétés sportives.....	9
4.2.	Répartition des crédits en 2012.....	9
4.3.	Les crédits pour subsides en 2013.....	11
4.4.	Le congé sportif.....	16
4.4.1.	Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs.....	16
4.4.2.	Mesures et concepts particuliers et promotionnels	17
4.4.3.	Le congé sportif pour dirigeants et arbitres.....	19
5.	LE SPORT-LOISIR.....	22
5.1.	Activités générales	22
5.2.	Extension du plan d'action national « Gesond iëssen, méi bewegen ».....	23
5.3.	Mesures en faveur du bénévolat dans le sport.....	26
5.4.	Wibbel & Dribbel	27
6.	LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF.....	31
7.	RELATIONS INTERNATIONALES.....	32
7.1.	Union européenne.....	32
7.1.1.	Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne à Bruxelles	32
7.1.2.	Conseil informel des Ministres des Sports à Vilnius	33
7.1.3.	Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne.....	33
7.2.	Agence Mondiale Antidopage (AMA/WADA)	34
7.2.1.	Réunion du Conseil de Fondation de l'AMA à Montréal.....	34
7.2.2.	Réunion du Conseil de fondation de l'AMA à Johannesburg	35
7.3.	Conseil de l'Europe	35
7.4.	Jeux de la Francophonie	36
7.5.	Jeux des Petits Etats d'Europe.....	36
	Réunion des Ministres des Sports des Petits Etats d'Europe	36
7.6.	Cinquième conférence internationale des ministres des sports à Berlin	38
8.	CONTROLE MEDICO-SPORTIF.....	39
8.1.	Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition	39
8.2.	L'examen médical des jeunes sportifs du Sportlycée	39
8.3.	L'examen médical des sportifs d'élite	40
8.4.	Le service Sport/Handicap	40
8.5.	La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé)	40
8.6.	La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)	41
8.7.	Le contrôle antidopage.....	41
8.8.	La lutte antidopage au niveau international	41

8.9.	Contacts internationaux.....	42
9.	LES BASES NAUTIQUES.....	43
9.1.	La base nautique de Lultzhausen.....	43
	Activités.....	43
9.2.	La base nautique de Liefrange.....	44
10.	EQUIPEMENT SPORTIF.....	45
10.1.	Le huitième programme quinquennal.....	45
10.2.	Le neuvième programme quinquennal.....	45
10.3.	Le dixième programme quinquennal.....	46
10.4.	Rénovation / réaménagements et mise en conformité d'installations sportives ...	47
11.	L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS.....	48
11.1.	Les travaux de construction, de transformation et de modernisation.....	48
11.1.1.	Le bâtiment central.....	48
11.1.2.	Le stade multisports.....	48
11.1.3.	Salle de sports.....	48
11.1.4.	Autres infrastructures.....	48
11.1.5.	Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS.....	48
11.2.	Installations sportives.....	49
11.2.1.	Tableau de l'utilisation en heures/année.....	49
12.	ENEPS.....	50
12.1.	Les formations des cadres techniques des fédérations sportives.....	50
12.2.	Formation continue en collaboration avec le SCRIPT.....	52
12.2.1.	L'action « Kanner staark maachen».....	52
12.2.2.	Projets européens.....	53
13.	SPORTLYCEE.....	54
13.1.	Le Sportlycée et les Centres de formation.....	54
13.1.1.	Développement du Sportlycée.....	55
13.1.2.	Financement.....	55
13.1.3.	Coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie.....	56
14.	COQUE.....	57
14.1.	Le sport.....	57
14.1.1.	Le sport fédéral.....	57
14.1.2.	Le sport scolaire.....	59
14.2.	Le sport loisir.....	60
14.2.1.	Le centre aquatique.....	60
14.2.2.	Le centre de détente.....	60
14.2.3.	Les cours de sport pour particuliers.....	60
14.3.	Le sport d'entreprise.....	60
14.4.	Les Jeux des Petits Etats d'Europe à la Coque.....	60
14.5.	Les compétitions de clubs.....	61
14.6.	Les conférences et séminaires.....	61

14.7.	Les manifestations grand public.....	61
14.7.1.	Les manifestations spectacles	61
14.7.2.	Le relais pour la vie.....	62
14.8.	L'horeca.....	62
14.9.	Les travaux.....	62
14.10.	Statistiques.....	63
15.	STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS.....	64

1. AVANT-PROPOS

2013: petits pays, Grands Jeux !

Si la politique a marqué un temps d'arrêt en cours d'année avant de repartir sur de nouvelles bases, le temps ne s'est pas arrêté pour autant pour le mouvement sportif en cette année 2013 marquée pour notre pays par l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe 2013 à Luxembourg.

Comme partout dans le monde à l'occasion de grands événements sportifs, c'est le sport qui a su réunir au Grand-Duché, des cultures et des peuples aussi variés et divers venus des quatre horizons d'Europe. Et force est de constater que les JPEE 2013 au Luxembourg ont connu un succès tant sportif que populaire inespéré et inégalé à ce jour.

Quelle folle semaine vécue par toute une nation, j'ose dire, fin mai 2013 ! Jamais auparavant, pareille communion entre nos sportifs et leur public ne fut ressentie de manière aussi intense, jamais auparavant toute une nation n'aura poussé aussi fortement derrière la mêlée luxembourgeoise pour amener nos athlètes d'exploit en exploit, de record en record, de médaille en médaille.

Quel élan de solidarité aussi donné en l'occurrence par le mouvement sportif et ses 1 200 collaborateurs bénévoles pour assurer le bon déroulement des Jeux 2013, élan dont d'aucun est appelé à s'inspirer, pour s'attaquer aux défis du moment, en général, et pour reconnaître à son vrai niveau le rôle sociétal et les valeurs du sport, en particulier.

Hors JPEE, le second phénomène de l'année sportive 2013 fut la prestation exceptionnelle des sports collectifs engagés dans maintes compétitions internationales, performances qui n'ont pas manqué non plus de déchaîner les passions dans les salles et les stades.

Côté sports individuels enfin, un nombre impressionnant d'athlètes luxembourgeois ont continué de faire honneur à notre pays en se mêlant régulièrement à l'élite mondiale dans les disciplines les plus diverses et en remportant plusieurs titres ou médailles pour le Grand-Duché.

Côté politique du sport, l'année 2013 fut d'abord marquée par l'entrée du Ministre des Sports du Luxembourg, Romain Schneider, au Conseil de Fondation de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) comme l'un des trois représentants de l'Union européenne pour la période 2013 à 2015. Reconduit dans ses fonctions ministérielles début décembre 2013, Romain Schneider est désormais à la tête d'un vrai ministère des Sports à part entière.

Après le temps de la réflexion et de l'adoption du nouveau programme gouvernemental, est venu désormais le temps de la relance dans la continuité avec l'adoption notamment en tout début d'année 2014 par la Chambre des Députés du 10^e programme quinquennal d'équipement sportif. Sa mise en route le plus rapidement possible et la réalisation de plusieurs grands chantiers de première nécessité, comme le stade national de football et un stade national d'athlétisme, en constituent les premières priorités.

2. LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS

2.1. Mandat du Conseil supérieur des sports

Le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 1990 détermine l'organisation du Conseil supérieur des sports en exécution de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport. Le règlement en question fixe le terme renouvelable du mandat des membres à quatre ans. Le mandat du Conseil supérieur est venu à terme en date du 23 septembre 2013 et les nominations pour le nouveau Conseil sont prévues en début d'année 2014.

2.2. Activités

Au cours de 4 réunions plénières, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a présenté ses considérations quant aux problèmes ponctuels qui se posent en matière de l'octroi de congé sportif.

Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil s'est penché sur différentes problématiques concernant le sport scolaire. Il a ainsi examiné et avisé

- les mesures de sécurité dans l'intérêt de la natation scolaire au vu de la situation des maîtres-nageurs dans le cadre du projet de loi sur les agents intervenant dans l'enseignement fondamental ;
- la réduction des heures d'éducation physique pour les classes terminales dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.

Le Conseil supérieur a également

- avisé l'avant-projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner un 10^e programme quinquennal d'équipement sportif;
- entendu la présentation du président de l'Agence Luxembourgeoise Antidopage (ALAD) sur les activités de l'agence, l'organisation de la lutte contre le dopage au Luxembourg ainsi que les modifications du code antidopage que l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) envisage prochainement;
- entendu la présentation sur 15 ans d'existence de la section des sports d'élite de l'armée par le président de la commission de suivi;
- analysé les statistiques concernant les aides accordées au niveau des chèques-service accueil dans le domaine du sport et examiné l'impact pour le sport d'une éventuelle adaptation des critères d'octroi par le Ministère de la Famille;
- entendu quatre rapports finaux des présidents des commissions permanentes: la commission des finances, la commission sportive, la commission pour le suivi de la section des sports d'élite de l'armée et la commission du congé sportif.

Les rapports finaux reprennent l'ensemble des activités des commissions du dernier mandat, énumèrent un certain nombre de problématiques et proposent différentes pistes pour le nouveau Conseil supérieur des sports afin qu'il puisse démarrer ses activités en 2014 en connaissance de cause et remplir pleinement ses missions consultatives auprès du Ministre des Sports. Ce dernier a d'ailleurs tenu à assister à la dernière réunion plénière fin septembre pour répondre aux diverses sollicitations des membres. A la même occasion, il a exprimé ses vues quant aux missions futures de l'organe consultatif.

3. LE COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS

Sur le plan administratif, l'année 2013 fut d'abord marquée par la mise en place, lors de l'AG ordinaire du COSL du 2 mars 2013, d'un conseil d'administration partiellement renouvelé autour du président André Hoffmann pour un mandat de 4 ans.

Sur le plan sportif, l'organisation de la 15^e édition des Jeux des Petits Etats d'Europe du 27 mai au 1^{er} juin 2013, la deuxième que le Luxembourg a eu le privilège d'organiser depuis leur création en 1985, a dominé l'actualité et les contacts réguliers du Département ministériel des Sports avec le C.O.S.L. au courant de l'année écoulée.

Les JPEE 2013 à Luxembourg ont bien constitué l'événement exceptionnel que le tout Luxembourg attendait et auquel le C.O.S.L. et ses fédérations concernées s'étaient préparés depuis la dernière édition, il y a deux ans, au Liechtenstein.

Le défi organisationnel a été relevé avec bravoure, la solidarité olympique a joué à plein pour permettre à tous les membres de la famille des petits pays européens à être présents au Luxembourg et les compétitions sportives se sont presque toutes soldées par des performances de premier choix à attribuer très souvent, de surcroît, aux athlètes luxembourgeois.

Il y a plus de trois décennies, les responsables du C.O.S.L. ont judicieusement œuvré en faveur de la création de ces Jeux et depuis lors, nos fédérations et athlètes ont largement contribué, aux côtés du C.O.S.L., au succès sportif et populaire de ce rendez-vous sportif multidisciplinaire si particulier pour le mouvement sportif luxembourgeois.

La 15^e édition des JPEE n'a pas fait exception à cette règle, bien au contraire ! Jamais auparavant on n'aura vu pareille communion entre le mouvement sportif et ses athlètes, d'une part, et un public aussi nombreux que fervent, d'autre part. Une semaine durant, cette ambiance chaude et festive aura enflammé tous les sites de compétition, à commencer par le temple du sport luxembourgeois, la Coque, au cœur des Jeux.

Notre pays gardera de cette 15^e édition des JPEE un souvenir inaltérable et le mouvement sportif luxembourgeois, soutenu par quelque 1 000 bénévoles, en tirera un élan durable et une dynamique propice à de nouveaux exploits.

Ensemble avec la Ville de Luxembourg, le Gouvernement tout entier, à commencer par le Département ministériel des Sports, fut associé étroitement au C.O.S.L., en tant que partenaire institutionnel dans l'organisation de ces JPEE 2013.

C'est à parts égales que le Gouvernement et la Ville de Luxembourg ont ainsi contribué au financement direct des JPEE 2013 tout en apportant un soutien logistique à hauteur équivalente au bon déroulement de ces Jeux. Cet apport s'est traduit notamment dans une collaboration active de nombreux partenaires publics : en premier lieu le Département ministériel des Sports et l'Institut national des sports, l'établissement public *d'Coque* ainsi que les ministères d'Etat, des Affaires étrangères, de la Culture, du Développement durable et des Infrastructures, du Tourisme et d'autres départements, administrations ou organismes : Ponts-et-Chaussées, Bâtiments publics, Centre des technologies de l'information de l'Etat, Police Grand-ducale, Inspection du Travail et des Mines, Abbaye Neumünster, ALAD.

Plusieurs représentants du Département ministériel des Sports ont en outre collaboré aux divers groupes de travail dans la préparation active des Jeux et pendant leur déroulement. Notons enfin que les fédérations impliquées ont bénéficié également d'un congé sportif

exceptionnel pour ceux de leurs dirigeants qui ont assuré les missions principales dans l'organisation des compétitions des Jeux.

Dans le cadre des JPEE 2013 une réunion commune des Ministres des Sports et présidents des Comités Olympiques nationaux concernés s'est tenue le 27 mai 2013 au Château de Senningen à l'initiative du Ministre des Sports du Luxembourg et du président du C.O.S.L.. Le chapitre 7.5. du présent rapport renseigne en détail sur ladite réunion.

4. LE FINANCEMENT DU SPORT DE COMPETITION

4.1. Les aides financières et les subsides aux fédérations et aux sociétés sportives

Les données de l'exercice 2013 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2014 par les organismes sportifs. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2012 et indique les fonds disponibles en 2013 dont l'attribution reste similaire.

Il y a lieu de relever l'inscription d'un crédit pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite avec une dotation de 512.500 € à partir de l'exercice 2008. L'affectation des fonds est détaillée au chapitre 4.2.

Tableau de l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre
(articles budgétaires : 33.010, 33.012, 33.013, 33.014, 33.019, 33.020, 33.021 et 33.022)

en euros

Exer- cice	CREDIT 33.021 Fonction- nement des fédérations	CREDIT 33.022 Entraîne- ment fédéral	CREDITS 33.010 et 33.012 Subsides ordinaires et extra- ordinaires	CREDIT 33.013 Cadres administra- tifs	CREDIT 33.020 Program- mes sportifs ; section armée	CREDIT 33.014 Mesures de promotion du sport d'élite	CREDIT 33.019 Subside au COSL pour les JPEE	TOTAL DES AIDES	Varia- tion en % (+)
2000	421.419	570.155	463.562	136.342	185.920	--	--	1.777.398	1,41
2001	442.490	594.944	489.410	178.484	190.000	--	--	1.895.328	6,63
2002	470.000	621.600	510.789	266.487	220.624	--	--	2.089.500	10,24
2003	492.000	659.000	549.000	336.589	323.185	--	--	2.359.774	12,93
2004	522.000	707.600	587.450	416.375	345.847	--	--	2.579.272	9,30
2005	542.000	742.500	615.000	480.000	337.500	--	--	2.717.000	5,34
2006	565.000	796.250	675.500	557.750	362.500	--	--	2.957.000	8,83
2007	565.000	859.500	655.500	595.250	375.000	--	--	3.050.250	3,15
2008	565.000	1.065.000	700.000	767.000	405.500	512.500	--	4.015.000	31,62
2009	587.600	1.140.000	692.800	883.000	403.000	512.500	--	4.218.900	5,08
2010	587.600	1.190.000	682.800	1.018.375	438.000	512.500	--	4.429.275	4,99
2011	587.600	1.190.000	673.800	1.084.125	438.000	512.500	--	4.526.025	2,18
2012	587.600	1.301.475	698.800	1.221.620	590.500	512.500	100.000	5.012.495	10,74
2013	616.980	1.354.000	698.800	1.247.000	390.500	512.500	400.000	5.219.780	4,13

4.2. Répartition des crédits en 2012

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois augmentent de 4.526.025 à 5.012.495 € en 2012, soit une hausse de 10,74% par rapport à l'année précédente.

Les crédits ont été répartis comme suit:

- 628.994 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 53 fédérations, y compris 25.000 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités sportives récréatives des fédérations, ainsi que 18.430 € pour les sports pour personnes handicapées;
- 360.388 € à titre de 114 subsides extraordinaires aux fédérations et 57.664 € dans l'intérêt de 31 aides extraordinaires aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles. Le nombre des aides accordées diminue légèrement de 159 à 154, soit 5 unités de moins que l'année précédente.

- 265.854 € en tant que subsides ordinaires à 322 clubs régissant un sport de compétition. Les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés et un encadrement de qualité pour l'ensemble des sportifs et notamment des jeunes. En 2012, un critère supplémentaire est introduit pour honorer forfaitairement le travail presté au niveau des dirigeants bénévoles. Les formulaires ont été modifiés pour tenir compte de ce troisième critère tout en étant réduits au strict minimum dans l'intérêt d'une simplification administrative.
- 387.456 € à titre de participation aux indemnités versées par 24 fédérations à des secrétaires administratifs. 24,9 tâches sont subventionnées sur les 36,5 tâches en place auprès des fédérations. Le plafond des dépenses subventionnables est relevé de 35.000 à 36.800 € pour tenir compte de l'évolution des salaires. Les critères appliqués sont:
 - le remboursement de 45% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 36.800 € pour une tâche complète, soit une aide maximale de 16.560 €
 - la limitation de l'aide à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour les 8 fédérations: FLA, FLBB, FLF, FLNS, FLSE, FLT, FLTT et FLVB.
- 137.835 € à titre d'aide aux fédérations ayant engagé un gestionnaire administratif à tâche complète ou partielle pour la direction et la gestion journalière de 5 fédérations importantes, à savoir la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS et la FLTT. Une aide maximale de 52.480 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 65.600 € et avec une prise en charge de 80%.
- 110.000 € pour contribuer forfaitairement à la masse salariale du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois y compris une aide spéciale de 50.000 € pour le collaborateur supplémentaire engagé en 2012 en vue de l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe au Luxembourg. A ce montant forfaitaire s'ajoutent 52.480 € pour le remboursement partiel de l'indemnisation du « directeur au service des fédérations » engagé par l'organisme central.
- 495.837 € à titre de contribution particulière pour 8 tâches complètes et une demi-tâche de directeur technique existant auprès des 9 fédérations suivantes: FLA, FLBB, FLF, FLH, FLNS, FLT, FLTT, FLVB (chaque fois 1 tâche complète) et FLGYM (1/2 tâche). Une aide maximale de 60.000 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 66.667 €. La prise en charge est fixée à 90%.
- 2.437.487 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux de 38 fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses des athlètes de la section des sports d'élite de l'armée.
- Dans le détail, 146.000 € ont été attribués pour les programmes des 16 athlètes de la section des sports d'élite de l'armée et 300.000 € ont été versés au C.O.S.L. pour la préparation olympique.

L'enveloppe particulière de 412.500 € pour la promotion du sport d'élite fait augmenter l'investissement global pour la préparation des cadres à plus de 3,0 millions €. Le crédit de 412.500 € est réparti entre 10 fédérations dont les concepts de préparation ont été retenus par le Conseil supérieur des sports, à savoir : la FLAM (judo et karaté), la FLA, la FELUBA, la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FLTRI et la FLVB.

Un premier bilan a été réalisé par la commission sportive du Conseil supérieur des sports fin 2009/début 2010 pour suivre les programmes fédéraux pluriannuels et détecter d'éventuels décalages par rapport aux planifications. Un bilan intermédiaire approfondi a été réalisé après trois années fin 2011/début 2012. Les observations au sujet des programmes ont été communiquées aux fédérations en début d'année 2012. Le bilan final est prévu après six années et donc en cours d'année 2014.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 251.122 € versées directement aux chargés de cours et entraîneurs des centres de formation du Sportlycée. Les crédits afférents sont inscrits à partir de 2012 à la section budgétaire 11.4. – Sports – Dépenses générales - du Ministère des Sports.

Il y a lieu de relever également des participations financières de 259.491 € versées aux fédérations et de 91.017 € remboursées aux communes pour des centres nationaux dans l'intérêt de disciplines sportives spécifiques, à savoir:

- le centre national d'aviation à Noertrange ;
- le centre national de boules à Belvaux ;
- le centre national d'escrime au LGL à Luxembourg-Limertsberg ;
- le centre national de football à Mondercange ;
- le centre national de moto-cross à Bockholtz ;
- le centre national de quilles à Kockelscheuer ;
- le centre national des sports de glace à Kockelscheuer (patinoire);
- le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- le centre national de tir à l'arc « indoor » à Strassen ;
- le centre national de tir à Volmerange-les-Mines en Lorraine ;
- le centre national de voile à Liefrange.

Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier de 26.367 € et déterminés en fonction d'une convention avec le SISPOLO.

4.3. Les crédits pour subsides en 2013

Pour 2013, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 5.219.780 € et accusent une majoration de 4,13% par rapport à l'année précédente. Cette majoration est principalement due à l'inscription d'un crédit particulier pour le versement d'une deuxième tranche de 400.000 € au C.O.S.L. pour les Jeux des Petits Etats d'Europe en 2013 ainsi qu'à l'adaptation de différents forfaits pour l'évolution des salaires du personnel technique et administratif des fédérations. Par contre, l'enveloppe financière pour la préparation olympique est ramenée de 300.000 à 100.000 € en cette première année de la nouvelle olympiade.

Dans le détail sont prévus :

- 616.980 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations. La majoration de 5% des crédits permet d'adapter les subsides pour tenir partiellement compte de l'évolution des frais de fonctionnement des dernières années.
- 1.354.000 € pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux avec la précision que les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation du Sportlycée (de l'ordre de 250.000 €) sont à ajouter aux contributions. L'investissement

global pour l'encadrement des cadres nationaux et des centres de formation est donc de 1.604.000 € en 2013.

- 698.800 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe spécifique de 81.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;
- 1.247.000 € pour les cadres administratifs dont 405.720 € pour contribuer à l'indemnisation de 24,5 tâches de secrétaires administratifs et une ligne de crédit particulière de 507.375 € pour 8,25 tâches de directeur technique auprès des fédérations. Un autre crédit de 223.040 € est prévu pour 4,25 gestionnaires administratifs engagés auprès du C.O.S.L et de 5 fédérations importantes. Une troisième ligne de crédit permet de participer forfaitairement avec 111.000 € à la masse salariale du C.O.S.L. 50.000 € s'y ajoutent pour l'engagement d'un collaborateur pour l'organisation des JPEE en 2013.

Le remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 45% jusqu'à la dépense maximale de 36.800 € considérée pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 68.300 € est fixé pour les directeurs techniques fédéraux et de 65.600 € pour les gestionnaires administratifs. Des prises en charge de respectivement 90% et 80% sont retenues pour ces deux catégories de personnels en fonction de leur degré de qualification.

- 390.500 € pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations dans le cadre de programmes de préparation pluriannuels, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sports d'élite de l'armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour la préparation olympique est ramenée à 100.000 € en cette première année de la nouvelle olympiade au cours de laquelle les demandes de contrats olympiques en vue de Rio de Janeiro sont introduites auprès du C.O.S.L. La convention entre le C.O.S.L. et le Ministère des Sports retient, avec la participation initiale de 100.000 € pour la première année de l'olympiade, également l'accord pour un relèvement progressif des fonds à l'approche des Jeux Olympiques d'été à Rio.

La loi concernant le sport crée au chapitre 5 un statut spécial dans l'intérêt de l'élite sportive. Sur la base des dispositions de l'article 13, sous 6, un remboursement de cotisations sociales est prévu pour des athlètes de haut niveau qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Une ligne de crédit spécifique est reconduite en 2013 au titre de cet apport particulier pour le sport de haut niveau. Une seule athlète a bénéficié en 2013 de ce statut spécial.

- 412.500 € pour les concepts de 10 fédérations développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Sur la base des critères du Conseil supérieur des sports, les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement, des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les fédérations retenues.
- 100.000 € restent prévus au même article budgétaire pour les stages pour cadres fédéraux de l'ensemble des fédérations ;
- 388.000 € sont inscrits au budget de 2013 pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2012 » ci-devant dont 218.000 € pour le remboursement des frais avancés par les fédérations et 170.000 € pour les dépenses engagées au niveau communal. Après une année de fonctionnement,

les lignes de crédits pour le centre de quilles à Pétange et de boules à Belvaux/Metzerlach peuvent être réajustées en fonction des décomptes effectifs.

- Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier doté de 32.000 € en 2013.

Tableau concernant les fonds budgétaires versés aux fédérations et au C.O.S.L. en 2012

Articles budgétaires: 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 33.014, 33.016, 33.017, 33.020, 33.021 et 33.022

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX FEDERATIONS											TOTAL aides aux fédérations	% total des crédits		
	Fonctionnement fédéral 33.021	Subsides sport-loisir 33.011	Bénévolat 33.016	Subsides extra- ordinaires	Nbre subs. extra.	Entraînement fédéral Concepts fédéraux et mesures spéciales	Tâches d'entraîn. prof. 1)	Nbre des entr. indemni- sés 2)	Tâches de DTN 3)	Tâches de gest. 3)	Gestionnaires administratifs			Secrétaires adm- nistratifs 33.013	Nombre tâches 3)
Aéronautisme	9 894,00	-	-	7 367,47	3	-	-	-	-	-	3 945,00	0,25	21 206,47	0,45	
Alpaps	6 014,00	-	800,00	-	-	-	-	-	-	-	7 108,00	0,50	13 922,00	0,30	
Arts martiaux	33 756,00	-	-	14 744,00	6	237 051,00	3,00	28	-	-	16 560,00	1,00	302 111,00	6,45	
Athlétisme	34 525,00	2 500,00	1 500,00	12 369,00	5	188 771,00	1,25	6	1,00	-	31 846,00	1,75	271 511,00	5,80	
Automobilisme	4 268,00	-	-	2 568,53	1	-	-	-	-	-	4 343,00	0,50	11 179,53	0,24	
Aviron	1 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000,00	0,02	
Badminton	18 139,00	-	-	3 484,00	2	68 240,00	1,00	-	-	-	8 280,00	0,50	98 143,00	2,10	
Basketball	50 000,00	-	-	22 329,00	7	269 800,00	2,00	28	1,00	0,75	38 066,00	2,30	403 655,00	8,62	
Basketball corporatif	3 395,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 395,00	0,07	
Billard	3 977,00	-	-	9 012,00	3	2 648,00	-	2	-	-	-	-	15 637,00	0,33	
Boules et pétanque	3 589,00	-	-	-	-	294,00	-	3	-	-	-	-	3 883,00	0,08	
Boxe	2 458,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 458,00	0,05	
Canoë/kayak	10 566,00	-	-	-	-	6 302,00	-	1	-	-	-	-	16 868,00	0,36	
Cricquet	1 067,00	-	-	-	-	4 983,00	-	1	-	-	-	-	6 050,00	0,13	
Cyclisme	25 511,00	-	-	18 959,00	6	172 974,00	2,00	4	-	0,50	16 504,00	1,00	250 508,00	5,35	
Danse	1 843,00	-	-	5 458,00	3	16 686,00	-	3	-	-	-	-	23 987,00	0,51	
Darts	2 037,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 037,00	0,04	
Echecs	3 977,00	-	-	3 950,00	2	10 253,00	-	6	-	-	-	-	18 180,00	0,39	
Equitation	9 118,00	-	-	6 630,00	2	48 785,00	-	4	-	-	35 986,00	2,00	100 519,00	2,15	
Escalade/alpinisme	4 850,00	-	-	5 484,00	5	4 255,00	-	1	-	-	-	-	14 589,00	0,31	
Escrime	9 021,00	-	-	3 857,00	2	25 090,00	-	3	-	-	-	-	37 968,00	0,81	
Football	42 195,00	1 000,00	-	25 888,00	8	171 861,00	2,00	23	1,00	-	41 400,00	2,50	282 344,00	6,03	
Football corporatif	4 074,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 074,00	0,09	
American football	500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,00	0,01	
Golf	3 298,00	-	-	-	-	20 684,00	-	4	-	-	-	-	23 982,00	0,51	
Golf sur pistes	2 910,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 910,00	0,06	
Gymnastique	32 398,00	-	1 000,00	8 450,00	3	125 423,00	2,50	-	0,50	-	16 144,00	1,00	183 415,00	3,92	
Haltérod./lutte/pow erl.	7 566,00	-	-	8 819,00	4	10 320,00	-	1	-	-	2 900,00	0,33	29 605,00	0,63	
Handball	32 107,00	-	-	22 966,00	5	170 005,00	1,00	-	1,00	0,50	26 240,00	0,725	255 553,00	5,46	
Handicapés	9 409,00	-	-	-	-	5 250,00	-	1	-	-	-	-	14 659,00	0,31	
Hockey sur gazon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hockey sur glace	3 298,00	400,00	-	-	-	4 095,00	-	-	-	-	-	-	7 793,00	0,17	
Indiaca	1 261,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 261,00	0,03	
Kickersport	2 037,00	-	-	7 440,00	5	-	-	-	-	-	-	-	9 477,00	0,20	
Korfball	720,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	720,00	0,02	
Marche populaire	3 880,00	7 500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	13 360,00	1,00	24 740,00	0,53	
Moto-cyclisme	4 268,00	-	-	-	-	4 884,00	-	3	-	-	8 280,00	0,50	17 432,00	0,37	
Natation/sauvetage	30 458,00	-	-	17 177,00	5	219 231,00	2,00	1	1,00	0,50	4 545,00	1,25	285 901,00	6,10	
Pêche sportive	4 947,00	-	-	12 931,00	5	9 466,00	-	7	-	-	7 417,00	0,50	34 761,00	0,74	
Quilles	6 693,00	-	-	14 147,00	3	8 400,00	-	8	-	-	21 496,00	1,00	50 736,00	1,08	
Rugby	14 834,00	-	-	-	-	41 500,00	1,00	-	-	-	-	-	56 334,00	1,20	
Ski	5 238,00	-	-	-	-	19 100,00	-	2	-	-	-	-	24 338,00	0,52	
Ski nautique	3 783,00	-	-	-	-	4 166,00	-	1	-	-	5 654,00	0,40	13 603,00	0,29	
Sports de glace	7 954,00	400,00	-	6 613,00	3	25 234,00	-	6	-	-	-	-	40 201,00	0,86	
Sports santé	3 007,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 007,00	0,06	
Sports sub-aquat.	4 268,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 268,00	0,09	
Squash	3 395,00	-	-	3 400,00	2	3 604,00	-	1	-	-	-	-	10 399,00	0,22	
Tennis	37 733,00	-	-	19 294,00	5	129 361,00	1,00	8	1,00	-	41 368,00	2,30	227 756,00	4,86	
Tennis de table	48 209,00	-	-	24 322,00	5	260 869,00	2,00	15	1,00	1,00	52 480,00	1,50	410 720,00	8,77	
Tir à l'arc	11 058,00	-	-	3 296,00	1	11 500,00	-	-	-	-	-	-	25 854,00	0,55	
Tir aux armes sport.	12 028,00	-	-	8 310,00	3	17 357,00	-	3	-	-	9 936,00	0,60	47 631,00	1,02	
Triathlon	12 998,00	-	-	6 208,00	3	133 838,00	1,50	-	-	-	6 632,00	0,50	159 676,00	3,41	
Voile	5 335,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 335,00	0,11	
Volleyball	28 130,00	-	-	29 915,00	6	189 544,00	2,25	3	0,50	-	21 216,00	1,50	268 805,00	5,74	
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Médecine du sport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Presse sportive	-	-	7 800,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 800,00	0,17	
Professeurs d'EP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LA SEL	-	6 300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 300,00	0,13	
LA SEP	-	6 300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 300,00	0,13	
Eclaireurs/éclaireuses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comité Olympique	-	7 800,00	22 000,00	25 000,00	1	360 000,00	-	-	1,00	1,00	102 480,00	-	517 280,00	11,04	
TOTALX	628 994,00	32 200,00	33 100,00	360 388,00	114	3 001 824,00	24,50	177	9,00	4,25	240 315,00	387 456,00	4 684 277,00	100,00	
Nbre des bénéficiaires	53 féd.	7 féd.+COSL	4 féd.+COSL	114 dem.		36 féd.+ COSL					5 féd.+ COSL	24 féd.			

Remarques:

- 1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel subsidiées
- 2) Nombre des entraîneurs indemnisés (non professionnels de par leur tâche de travail)
- 3) Nombre des tâches subsidiées pour secrétaires administratifs, pour directeurs techniques nationaux et gestionnaires administratifs
- 4) Pourcentage du total des crédits attribués

Tableau concernant les fonds budgétaires versés aux clubs en 2012

Articles budgétaires: 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 33.014, 33.016, 33.017, 33.020, 33.021 et 33.022

FEDERATIONS disciplines par ordre alphabétique	AIDES AUX CLUBS						
	Subsides ordinaires 33.010	Nbre clubs subv.	Subsides sport-loisir 33.011	Subsides bénévolat 33.016	Subsides extraordinaires 33.010	Nbre. subs. extraord clubs	Total aides aux clubs
	Aéronautisme	-	-	-	600,00	-	-
Alpaps	-	-	-	-	-	-	-
Arts martiaux	17 458,00	28	250,00	300,00	-	-	18 008,00
Athlétisme	11 587,00	8	700,00	300,00	5 345,00	2	17 932,00
Automobilisme	-	-	-	-	-	-	-
Aviron	-	-	-	-	-	-	-
Badminton	2 537,00	7	-	300,00	1 953,00	1	4 790,00
Basketball	32 434,00	29	-	300,00	-	-	32 734,00
Basketball corporatif	-	-	-	-	-	-	-
Billard	-	-	-	-	-	-	-
Boules et pétanque	-	-	250,00	-	-	-	250,00
Boxe	-	-	-	300,00	-	-	300,00
Canoë/kayak	-	-	-	-	-	-	-
Cricket	-	-	-	-	-	-	-
Cyclisme	4 052,00	7	2 000,00	300,00	-	-	6 352,00
Danse	-	-	-	300,00	-	-	300,00
Darts	-	-	-	-	-	-	-
Echecs	-	-	-	300,00	500,00	1	800,00
Equitation	1 149,00	3	-	-	6 000,00	1	7 149,00
Escalade/alpinisme	1 714,00	3	-	-	-	-	1 714,00
Escrime	1 256,00	3	-	300,00	3 500,00	1	5 056,00
Football	114 416,00	91	300,00	300,00	7 000,00	4	122 016,00
Football corporatif	-	-	-	-	-	-	-
American football	-	-	-	-	-	-	-
Golf	-	-	-	-	-	-	-
Golf sur pistes	-	-	-	-	-	-	-
Gymnastique	2 199,00	14	-	10 278,00	-	-	12 477,00
Haltéro./lutte/pow erl.	297,00	1	-	300,00	-	-	597,00
Handball	16 706,00	16	250,00	-	10 274,00	5	27 230,00
Handicapés	-	-	-	300,00	-	-	300,00
Hockey sur gazon	-	-	-	-	-	-	-
Hockey sur glace	-	-	-	300,00	-	-	300,00
Indiaca	-	-	-	-	-	-	-
Kickersport	-	-	-	-	-	-	-
Korfball	-	-	-	-	-	-	-
Marche populaire	-	-	-	300,00	-	-	300,00
Moto-cyclisme	-	-	-	-	-	-	-
Natation/sauvetage	8 924,00	11	250,00	300,00	3 000,00	1	12 474,00
Pêche sportive	-	-	-	300,00	2 041,00	1	2 341,00
Quilles	-	-	-	300,00	1 173,00	2	1 473,00
Rugby	4 916,00	3	-	300,00	-	-	5 216,00
Ski	753,00	2	-	-	-	-	753,00
Ski nautique	-	-	-	300,00	-	-	300,00
Sports de glace	562,00	3	-	300,00	-	-	862,00
Sports santé	-	-	-	300,00	-	-	300,00
Sports sub-aquat.	-	-	-	300,00	-	-	300,00
Squash	-	-	-	-	-	-	-
Tennis	14 584,00	28	-	-	-	-	14 584,00
Tennis de table	17 720,00	42	-	300,00	7 378,00	5	25 398,00
Tir à l'arc	1 454,00	5	-	-	-	-	1 454,00
Tir aux armes sport.	1 564,00	3	-	300,00	-	-	1 864,00
Triathlon	-	-	1 500,00	300,00	3 000,00	1	4 800,00
Voile	771,00	1	-	-	1 500,00	1	2 271,00
Volleyball	8 801,00	14	-	-	-	-	8 801,00
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-	-
Médecine du sport	-	-	-	-	-	-	-
Presse sportive	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs d'EP	-	-	-	-	-	-	-
LASEL	-	-	-	-	5 000,00	5	5 000,00
LASEP	-	-	-	-	-	-	-
Eclaireurs/éclaireuses	-	-	-	-	-	-	-
Guides	-	-	-	-	-	-	-
Comité Olympique	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	265 854,00	322	5 500,00	18 378,00	57 664,00	31	347 396
Nbre des bénéficiaires	322		8 clubs	37 clubs	31 dem.		

4.4. Le congé sportif

L'octroi de congé sportif est régi par les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 13 septembre 2011 publié au Mémorial A – 203 le 28 septembre 2011.

2013, année impaire, n'a pas manqué de confirmer l'évolution en dents de scie du congé sportif octroyé depuis de nombreuses années alors que l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe à Luxembourg et la participation aux Jeux de la francophonie et aux Paralympics en Corée du Sud ont engendré une hausse de tous les paramètres relatifs au congé sportif : demandes, bénéficiaires, jours accordés, frais à rembourser.

4.4.1. Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Pour l'année 2013, le tableau repris à la fin du présent chapitre affiche, avec 1.888 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels un total largement supérieur à celui de 2012 (1.646). Les 1.888 jours se répartissent sur 254 bénéficiaires relevant de 24 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.

Le nombre des fédérations bénéficiaires diminue de quatre unités alors que le nombre des personnes bénéficiaires est en forte augmentation par rapport à 2012 (+ 89). Ce constat s'explique surtout par l'organisation, les années impaires, des Jeux des Petits Etats d'Europe auxquels le Luxembourg a participé en 2013 avec une très forte délégation.

Le nombre global de jours remboursés dans la rubrique « sportifs et accompagnateurs » remonte de 1.443 à 1.618 jours tout en restant bien en-deçà des 1.710 jours de 2011.

En termes financiers, la majeure partie des crédits, soit 81,31% du montant global de 436.156 € est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains paiements restent en souffrance à l'heure de boucler le présent rapport du fait que certaines demandes en remboursement n'ont pas encore été présentées ou seront remboursées sur l'exercice budgétaire 2014.

Evolution du congé sportif accordé aux sportifs et accompagnateurs officiels depuis 1999 :

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp.	205.383	1.412 jours remboursés sur 1.635
2000	idem	196.513	1.260 jours remboursés sur 1.420
2001	idem	242.908	1.432 jours remboursés sur 1.769
2002	idem	176.587	1.099 jours remboursés sur 1.263
2003	idem	222.095	1.311 jours remboursés sur 1.556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1.124
2005	idem	223.357	1.123 jours remboursés sur 1.373
2006	idem	180.414	877 jours remboursés sur 1.010
2007	idem	325.896	1.694 jours remboursés sur 1.971
2008	idem	322.600	1.560 jours remboursés sur 1.758
2009	idem	283.890	1.371 jours remboursés sur 1.659
2010	idem	218.468	1.117 jours remboursés sur 1.262
2011	idem	337.999	1.710 jours remboursés sur 1.911
2012	idem	299.863	1.443 jours remboursés sur 1.646
2013	idem	354.641	1.618 jours remboursés sur 1.888

Lesdits 1.888 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 886 jours pour les sports collectifs dont 174 jours pour des stages de préparation et 712 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- 1.002 jours pour les sports individuels dont 71 jours pour des stages de préparation et 931 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles.

La part des jours de congé sportif accordés aux accompagnateurs par rapport au nombre de jours accordés aux athlètes remonte de 26,5 à 39,36%, fait imputable là encore aux Jeux des Petits Etats d'Europe qui influencent considérablement les statistiques.

85,70 % du congé alloué (- 2% par rapport à 2012), soit 1.618 jours, ont donné lieu à un remboursement. En revanche 14,30% ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur rémunération.

Les dernières années, le coût moyen d'un jour de congé sportif pour athlètes et accompagnateurs était resté stable et en-dessous du seuil des 200.- € avec 197 € en 2010 et 198 € en 2011.

En 2012, il était remonté au niveau des années 2005 à 2009, à savoir à 208 € par jour, pour atteindre en 2013 un nouveau record avec 219 € par jour.

4.4.2. Mesures et concepts particuliers et promotionnels

Constatations particulières

- Cadres du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif reste fixé à 30 jours pour les membres des cadres « élite » et « promotion » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. Cette mesure n'est finalement appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes sont encore étudiants ou ont choisi une carrière de « professionnel ».

- Sportifs sélectionnés pour les Jeux Olympiques et leurs accompagnateurs

En cette année post-olympique aucun athlète, ni accompagnateur ou dirigeant n'a épuisé intégralement les conditions spéciales en matière de congé sportif à concurrence de 75 jours pour les sportifs respectivement de 50 jours pour les accompagnateurs.

- Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique avait été autorisée pour les sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs un bénéfice au congé sportif se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé annuel peut être étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

L'avis du C.O.S.L. à cet égard est d'importance puisque la mesure n'est appliquée que pour la sélection de sportifs aux équipes nationales à l'échelon le plus élevé pouvant se prévaloir du niveau sportif suffisant ainsi que pour des programmes de préparation et de compétitions internationales officielles.

La dérogation spécifique concerne ainsi le basketball, le football, le handball et le volleyball. A quelques exceptions près, l'année 2013 confirme que cette mesure sert surtout les joueurs

de football alors que les autres athlètes de sports collectifs ne dépassent que très rarement le seuil maximum des 12 jours accordés jadis.

En revanche, si l'impact de la mesure spéciale décrétée en 2004 était resté assez stable depuis 2007, elle accuse depuis 2012 une envolée assez remarquable avec, en 2013, un nouveau record de 886 jours accordés au total en raison d'un nombre toujours croissant de bénéficiaires :

- 2006 : 509 jours ;
- 2007 : 601 jours ;
- 2008 : 608 jours ;
- 2009 : 529 jours ;
- 2010 : 536 jours ;
- 2011 : 642 jours ;
- 2012 : 826 jours ;
- 2013 : 886 jours ;

L'évolution des jours de congé sportifs accordés aux sports collectifs sur les 6 dernières années reste, d'une part, fonction de l'agencement du calendrier des compétitions internationales, (qualifications aux Championnats d'Europe ou du Monde) et, d'autre part, des choix des sélectionneurs, le nombre des joueurs sélectionnés ayant le niveau requis passant de 60 à 66. Ci-après le détail :

- Equipe nationale de football

En raison d'un cadre national très jeune et d'un programme moins fourni en rencontres officielles en 2013, le congé sportif accordé à l'équipe nationale de football descend de 347 à 295 jours tout en générant un relèvement des dépenses de l'ordre de 4.500 €. Les 295 jours ont été octroyés à 17 joueurs et 3 accompagnateurs pour un remboursement à concurrence d'un montant total de 53.336 €, l'ensemble des 295 jours de congé sportif accordés ayant donné lieu à un remboursement.

A noter que 7 joueurs de l'équipe nationale de football ont atteint en 2013 le plafond des 25 jours de congé sportif accordés.

A l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allègements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le Ministère des Sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 10 fédérations et retenus par le Conseil supérieur des Sports.

Ces allègements valent notamment pour :

- l'équipe nationale hommes de handball :

pour laquelle l'octroi de congé sportif est une nouvelle fois en forte hausse pour passer de 107 jours en 2012 à 144 jours en 2013 dans l'intérêt de 15 joueurs et 2 accompagnateurs. L'intégralité des 144 jours accordés a donné lieu à un remboursement pour un montant de 22.290 € contre 14.167 € en 2012. Seuls 3 joueurs ont dépassé en 2013 le plafond normal de 12 jours au vu du programme sportif de la FLH.

A noter qu'au préalable l'octroi de congé sportif pour la FLH avait été en constante régression pendant 4 ans, passant de 119 jours en 2007 à 105 jours en 2008 puis à 89 jours

en 2009 enfin à 72 jours en 2010 avant de remonter à 77 jours en 2011, puis à 107 jours en 2012.

- les équipes nationales de basketball :

qui, après une très forte augmentation du congé sportif accordé l'année d'avant, passant de 153 jours en 2011 à 210 jours pour l'année 2012, redescendent en 2013 à 164 jours pour 7 sportifs et 8 officiels qui en bénéficient. Un total de 120 jours (-10 jours) est remboursé pour un montant de 27.076 €, soit une très légère diminution (-6,55%) du coût généré. Seuls 3 athlètes dépassent le seuil normal des 12 jours.

- les équipes nationales de volleyball :

dont le congé sportif accordé en 2013 connaît une nouvelle forte augmentation pour passer de 117 jours en 2012 à 227 jours en 2013 pour 16 athlètes et 10 officiels. 180 jours ont été remboursés en 2013 pour un montant de 42.395 € contre 104 jours pour un montant de 24.672 en 2012. 4 athlètes dépassent en 2013 le seuil normal des 12 jours.

- l'équipe nationale de hockey sur glace :

qui bénéficie d'un total de 44 jours de congé sportif (+4 jours par rapport à 2012), accordé à 9 sportifs et 2 officiels. Les 44 jours accordés ont tous donné lieu à un remboursement pour un montant de 9.031 € contre 5.770 € en 2012.

- l'équipe nationale de rugby :

dont 2 joueurs et 3 officiels bénéficient d'un congé sportif de 12 jours au total, tous remboursés, pour un montant de 3.373 €

- Equipes nationales de tennis de table :

Après les J.O. de Londres 2012, l'évolution du congé sportif attribué aux membres des équipes nationales féminine et masculine de la FLTT est en forte régression passant de 208 jours en 2012 à 95 jours en 2013 pour 5 sportifs et 2 accompagnateurs. 57 jours ont été remboursés pour un total de 13.773 € contre 43.872 € en 2012.

4.4.3. Le congé sportif pour dirigeants et arbitres

543 jours de congé sportif (+199 jours par rapport à 2012) ont été accordés pour l'année 2013 à 122 arbitres et dirigeants techniques et administratifs, contre 65 en 2012.

Cette augmentation considérable est due essentiellement à l'organisation des JPEE 2013 à Luxembourg pour lesquels un effort extraordinaire a été consenti pour accorder un total de 214 jours aux dirigeants (190 j.) et arbitres (24 j.), responsables du bon déroulement des compétitions.

Le nombre de bénéficiaires resté stable sur plusieurs années (54 en 2008, 59 en 2009, 55 en 2010, 52 en 2011) passe cette fois de 65 en 2012 à 122 unités.

Sur les 543 jours accordés, seuls 332 jours ont été remboursés, soit 61,15% pour un montant de 81.515 € contre 46.700 € en 2012, ce qui représente 18,69% des crédits répartis.

Autant en volume qu'en termes de dépenses, il s'agit du niveau le plus élevé jamais enregistré dans cette catégorie, comme il ressort du tableau ci-après :

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411
2006	idem	74.632	297 jours remboursés sur 423
2007	idem	78.316	287 jours remboursés sur 414
2008	idem	74.887	271 jours remboursés sur 413
2009	idem	67.642	251 jours remboursés sur 360
2010	idem	68.301	237 jours remboursés sur 341
2011	idem	44.113	168 jours remboursés sur 283
2012	idem	46.700	203 jours remboursés sur 344
2013	idem	81.515	342 jours remboursés sur 543

Le congé attribué dans la catégorie des dirigeants et arbitres se répartit comme suit :

- 171 jours (+9 j.) à des arbitres et juges ;
- 122 jours (+32 j.) à des dirigeants luxembourgeois membres d'organismes internationaux ;
- 233 jours (+152 j.) à des dirigeants pour l'organisation d'événements internationaux officiels ;
- 17 jours (+6 j.) pour des cours de perfectionnement.

Le coût global du congé sportif accordé en 2013 pour la catégorie des dirigeants et arbitres passe de 46.700 à 81.515 €.

Pour les dirigeants, le coût moyen d'une journée de congé sportif passe de à 230 € en 2012 à 246 € par jour en 2013.

Le coût moyen d'une journée de congé sportif pour un dirigeant dépasse ainsi de 27 € celui des sportifs, contre une différence de 22 € en 2012.

Conclusions finales

Par rapport à l'année précédente, on peut retenir les faits marquants suivants :

- Hausse sensible du congé sportif accordé de 1.990 à 2.431 jours (+ 22,17 %);
- Hausse du nombre de jours remboursés de 1.646 à 1.950 jours (+ 18,47 %);
- Hausse des dépenses engendrées de 346.563 à 436.156 € (+ 25,86 %);
- Baisse des fédérations bénéficiaires de 31 à 29;
- Hausse du nombre de bénéficiaires de 224 à 376; (+ 67,86 %);

Dotés de 382.500 €, les crédits prévus pour 2013 n'ont pas suffi pour satisfaire entièrement toutes les demandes de sorte qu'un dépassement de 25.000 € a été requis et accordé, le solde étant remboursé sur l'exercice budgétaire de 2014.

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2013

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

Année	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Jours		Coût	Coût / Jour
		Sportifs	Officiels	Total	Champ.	Stages	Total	remboursés	non-remb.		
2013											
Sports collectifs:	FLBB	7	8	15	113	51	164	120	44	27076	226
	FLF	17	3	20	203	92	295	295	0	53336	181
	FLH	15	2	17	144	0	144	144	0	22290	155
	FLHG	9	2	11	44	0	44	44	0	9031	205
	FLR	2	3	5	12	0	12	12	0	3373	281
	FLVB	16	10	26	196	31	227	180	47	42395	236
sous-total		66	28	94	712	174	886	795	91	157501	198
Sports individuels:	ACL	1	0	1	8	0	8	8	0	1200	150
	ALPAPS	10	6	16	139	0	139	130	9	22958	177
	COSL	41	28	69	278	0	278	203	75	50663	250
	FLA	12	6	18	65	10	75	52	23	13086	252
	FLAM	0	2	2	10	0	10	10	0	3172	317
	FLDE	2	0	2	8	0	8	4	4	800	200
	FLGYM	0	1	1	6	0	6	6	0	1200	200
	FLHLP	1	1	2	48	0	48	48	0	10200	213
	FLNS	0	3	3	21	13	34	34	0	13400	394
	FLQ	8	2	10	20	0	20	20	0	2700	135
	FLS	0	4	4	65	0	65	65	0	17453	269
	FLT	4	4	8	66	0	66	61	5	17321	284
	FLTA	1	0	1	8	0	8	8	0	800	100
	FLTAS	1	1	2	14	0	14	14	0	2716	194
	FLTRI	1	0	1	3	0	3	3	0	1167	389
	FLTT	5	2	7	47	48	95	57	38	13773	242
	FSCS	0	9	9	116	0	116	91	25	22882	251
	FSL	2	1	3	6	0	6	6	0	1324	221
	KICKERSPORT	1	0	1	3	0	3	3	0	325	108
sous-total		90	70	160	931	71	1002	823	179	197140	240
Total		156	98	254	1643	245	1888	1618	270	354641	219

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2013

II. DIRIGEANTS ET ARBITRES

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé					Jours		Coût	Coût / Jour	Refus
		Dir.	Arb.	Total	Réun.	Org.	Cours	Arb.	Total	remboursé	non-remb.			
Sports collectifs:	FLBB	2	3	5	4	0	0	27	31	13	18	3092	238	
	FLF	3	9	12	27	0	3	71	101	87	14	21556	248	
	FLHG	1	0	1	2	0	0	0	2	2	0	400	200	
	FLR	1	0	1	5	0	0	0	5	5	0	1714	343	
	FLVB	1	2	3	2	0	0	20	22	0	22	0	0	
sous-total		8	14	22	40	0	3	118	161	107	54	26762	250	
Sports individuels:	AFFL	1	0	1	2	0	0	0	2	2	0	400	200	
	COSL	64	6	70	2	190	0	24	216	157	59	38432	245	
	FAL	1	0	1	2	0	0	0	2	0	2	0	0	
	FLA	1	0	1	10	0	0	0	10	0	10	0	0	
	FLAM	1	1	2	3	0	0	9	12	0	12	0	0	
	FLE	1	0	1	6	0	0	0	6	6	0	2082	347	
	FLGYM	5	0	5	6	0	14	0	20	15	5	3974	265	
	FLHLP	1	0	1	25	0	0	0	25	0	25	0	0	
	FLNS	1	0	1	0	5	0	0	5	5	0	1000	200	
	FLT	7	2	9	6	24	0	13	43	11	32	1352	123	
	FLTAS	4	0	4	0	14	0	0	14	14	0	2600	186	
	FLTT	1	0	1	8	0	0	0	8	8	0	3194	399	
	FSCS	1	0	1	12	0	0	0	12	0	12	0	0	
	LASEL	0	2	2	0	0	0	7	7	7	0	1719	246	
sous-total		89	11	100	82	233	14	53	382	225	157	54753	243	
Total		97	25	122	122	233	17	171	543	332	211	81515	246	
Total général				376				2431	1950	481	436156	224	0	

5. LE SPORT-LOISIR

5.1. Activités générales

Le service du sport-loisir du Département ministériel des Sports / Ministère des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives.

Comme les années précédentes, le Département ministériel des Sports/Ministère des Sports a abordé cette mission à travers une double approche : d'un côté concevoir et mettre en œuvre des initiatives propres en continuant son rôle d'organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain, d'initier des actions en collaboration avec des partenaires du monde du sport, d'autres instances politiques nationales et des instances politiques locales. D'un autre côté, il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles ont pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives.

Ainsi a été édité la 28^e édition du calendrier du sport-loisir en 8.500 exemplaires, regroupant les initiatives prises par les pouvoirs publics, le COSL, les fédérations et les clubs ainsi que d'autres acteurs dans ce domaine. Ce document dont la diffusion est assurée dans de nombreux points accessibles au grand public, est doublée par l'apparition online sur le site www.sport.public.lu. Il permet aux intéressés d'avoir accès à une information aussi complète que possible sur les possibilités de pratique sportive à titre de loisir. Il est diffusé gratuitement à grande échelle et accessible à de nombreux points de diffusion au niveau du monde sportif, de l'éducation et des pouvoirs locaux ainsi que par l'intermédiaire d'une grande chaîne commerciale.

Le Département ministériel des Sports a étroitement collaboré à la conception et à l'organisation de 10 journées nationales dans différents sports e.a. par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants et en participant aux frais d'organisation.

- Journée Nationale de la Bicyclette, organisée par la FSCL
Lundi, 20 mai 2013 à Pétange
- Journée Nationale du Walking, organisée par le Tourist Center de Clervaux
Dimanche, 16 juin 2013 à Clervaux
- Journée Nationale du Football, organisée par la FLF
Dimanche, le 16 juin 2013 à Ettelbruck
- City Jogging, organisé par la FLA
Dimanche, 7 juillet 2013 à Luxembourg
- Journée Nationale du Triathlon, organisée par la FLTRI
Samedi 6 et dimanche 7 juillet 2013 à Echternach
- Journée Nationale de la Marche Populaire, organisée par la FLMP
Jeudi, 15 août 2013 à Differdange
- Journée Nationale du Badminton, organisée par la FELUBA
Dimanche, 22 septembre 2013 à Weiler-la-Tour
- Journée nationale des Sports de Glace, organisée par la FLSG et la FLHG
Samedi, 28 septembre 2013 à Kockelscheuer
- Journée nationale du mini-Handball organisée par la FLH
Mercredi 30 octobre 2013 à Luxembourg
- Journée Nationale de la Natation, organisée par la FLNS
Dimanche, 24 novembre 2013 dans différentes piscines du pays

Un bilan positif de l'action « FITNESS PASS », disponible pour tous les intéressés afin de comptabiliser les participations aux différentes journées nationales, a pu être dressé au niveau de la participation à ces manifestations. L'année 2013 a vu une participation, de nouveau légèrement inférieure à celle des années précédentes au FITNESS PASS. Cette initiative lancée conjointement par le Département ministériel des Sports et par le Comité Olympique et Sportif, tout comme celle des Journées nationales sera maintenue pour les années à venir.

Le brevet sportif national s'est déroulé au cours des mois de mai et de juin à Luxembourg, et Colmar-Berg ainsi que dans les écoles primaires et secondaires. Le nombre de réussites n'a pas évolué par rapport aux années précédentes. 612 lauréats ont été récompensés. C'est surtout au niveau des jeunes de 10 à 15 ans que le nombre de participants est le plus élevé.

Nombre de réussites en 2013

Tranches d'âge	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	250	244	80
16 – 39 ans	4	4	5
40 – 59 ans	5	4	----
60 ans et +	16	----	----
Total :	275	252	85
Total général :	612		

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du Département ministériel des Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en vue d'appuyer les activités sportives pour aînés. En 2013 la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech », a été organisée le 25 mai à Bitche (France).

Plus de 1000 personnes du Grand-Duché de Luxembourg, de la Lorraine et de la Sarre ont participé à cette manifestation d'envergure. Cette organisation, devenue une tradition, trouvera une suite en 2014 avec une fête analogue le 19 juillet à Überherrn (Allemagne).

Au sein du Département ministériel des Sports des réflexions au sujet de la promotion du sport au sens large du terme ont été poursuivies dans le même sens que les années précédentes. Sont visés autant le sport de compétition que le sport dit de loisir.

Le Département ministériel des Sports a participé à une réunion du groupe de travail sous l'égide de la Commission européenne (Expert Working Group « Sport, Health and participation »), nouvellement institué en se substituant à l'ancien « Working Group Sport and Health ». Un représentant du Département ministériel des Sports a participé à deux réunions à Bruxelles (6 février) respectivement à Lisbonne (4/5 juillet).

5.2. Extension du plan d'action national « Gesond iëssen, méi bewegen »

Le Département ministériel des Sports (DMS) a coordonné les travaux d'un groupe interministériel chargé de développer une extension du Plan d'action National « Gesond iëssen, méi bewegen » pour le volet de l'activité physique. Cette extension s'est avérée nécessaire suite à la publication d'une deuxième étude sur l'état de la santé et de la motricité des jeunes au Grand-Duché de Luxembourg. Préparée avec le concours de représentants de 8 ministères, elle a été adoptée au Conseil de Gouvernement en juin et présentée publiquement par le DMS en septembre 2011.

Depuis le 1^{er} octobre 2012, l'effectif du service du sport-loisir a été renforcé afin de coordonner la mise en œuvre des mesures prévues dans cette extension.

Ainsi, dans le cadre du Plan d'action national « Gesond iëssen, méi bewegen », extension dans le domaine spécifique de l'activité physique (PAN-GIMB), le Département ministériel des Sports a lancé en octobre 2012 la mise en œuvre du « PAN GIMB Projet CI2-1 » qui s'inscrit dans le contexte du centre d'intérêt 2 « Stimulation et éducation motrice des enfants », et dont l'objectif est de « mettre les personnes et les structures d'accueil des enfants de 0 à 12 ans en mesure d'assurer une stimulation et une éducation motrices ». A travers des réunions de contact menées avec les responsables du secteur de l'encadrement et de l'accueil de la petite enfance et de l'enfance, la direction du Lycée technique pour professions éducatives et sociales, les représentants des associations professionnelles des éducateurs et éducateurs gradués et des professeurs d'éducation physique, les représentants du secteur médical, le DMS a pu s'assurer la collaboration volontaire d'un certain nombre de professionnels du terrain qui participent actuellement activement à l'élaboration d'un document qui servira de guide pratique dans le domaine de l'éducation motrice des enfants de 0 à 12 ans, répondant ainsi à l'objectif cité plus haut.

Un autre projet du PAN-GIMB (PAN GIMB Projet CI5-1) qui se trouve depuis août 2013 en phase de réalisation, s'inscrit dans le contexte du Centre d'intérêt 5 « Compléter et améliorer l'offre sportive nationale et locale » et concerne plus particulièrement l'analyse et l'évaluation des 5 projets pilotes lancés entre 2009 et 2011 dans le cadre du PAN GIMB et subventionnés par le DMS. Il s'agit en l'occurrence des cinq projets suivants : 1) Sport-Krees Atert, 2) Fit Kanner Miersch, 3) Jonglënster gutt drop, 4) Multisport Monnerech, 5) Hesper beweegt sech, décrits plus amplement dans le chapitre intitulé « Mesures en faveur du bénévolat dans le Sport ».

Outre les PAN-GIMB Projets CI2-1 et CI5-1 mentionnés ci-dessus, l'action « Sëcher um Velo », constitue l'initiative la plus récente lancée par le Département ministériel des Sports dans le cadre du PAN-GIMB. En effet, depuis mai 2013 jusqu'à septembre 2013 se sont déroulés les premiers cours de vélo, animés par le collaborateur du DMS et ancien coureur cycliste professionnel Kim Kirchen, et qui ont visé les enfants de 4 à 12 issus des écoles fondamentales, des sections LASEP, des Maisons relais ainsi que de tout autre organisme d'encadrement pour enfants. Il s'agit plus particulièrement d'une école de vélo itinérante qui comprend des séances de 60 minutes au cours desquelles les enfants apprennent ou perfectionnent les éléments essentiels à une conduite sûre et maîtrisée du vélo. Au cours de la première année de déroulement de l'action, le nombre total des enfants qui se sont inscrits à travers les organismes cibles, désireux de profiter de ce service spécial offert par le Département ministériel des Sports, s'élève à environ 880 enfants, répartis sur un total de 33 séances.

S'inscrit également dans les objectifs poursuivis par le PAN-GIMB, la campagne « Lëtz move – All Dag Beweegung a Sport och fir dech » en cours depuis le 17 avril 2012. Cette campagne sert à convaincre les jeunes et les moins jeunes, i.e. tout le monde, de pratiquer chaque jour suffisamment d'activités physiques et de sport, de documenter cette pratique et d'assurer un autocontrôle. A cet effet, toute activité physique et sportive journalière est inscrite sur un compte créé sur le site internet www.letzmove.lu. Ce compte permet de voir où on en est chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année. La participation est ouverte à toutes les tranches d'âge, à tous les niveaux de savoir-faire, et le choix des activités physiques et sportives est non-limitatif dans le respect de certains critères.

Pour ancrer l'importance du message phare de « Gesond iëssen, méi bewegen » dans la mentalité, voire la conscience, des gens, grands et petits, et en faire ainsi un incontournable de la société luxembourgeoise, l'équipe du Service Sport-loisir veille à l'intégrer à part entière dans l'animation assurée lors de sa participation à divers stands d'information, de

sensibilisation et d'animation. En 2013, il a été essayé de communiquer le plaisir d'être actif « All Dag : Bewegung a Sport aus Freed, fir Gesondheet a Liewensqualität » aux visiteurs, spectateurs, participants et adhérents des événements suivants :

- Relais pour la vie de la Fondation Cancer (17 mars) ;
- Jeux des Petits Etats d'Europe (JPEE) (25 mai au 1^{er} juin) ;
- ING Europe Marathon Luxembourg (7 au 8 juin) ;
- « Fun Foot an Esch » (27 au 28 juin) ;
- Journée de sécurité de la Police grand-ducale (28 juin) ;
- Fête du Vélo de la Ville de Luxembourg (30 juin) ;
- Interinstitutional Newcomers Fair des Institutions européennes de Luxembourg (4 octobre) ;
- Foire d'Automne (12 au 20 octobre) ;
- Journée du diabète (16 novembre) ;
- Journées d'accueil et d'intégration de l'OLAI (13 avril, 15 juin et 30 novembre).

En date du 16 juillet 2013, il est constitué, sur initiative du Ministère de la Famille, un groupe d'échange « Education non-formelle : Bewegung a gesond Ernährung » visant l'organisation d'un échange structuré autour des thèmes de l'éducation non-formelle, de l'alimentation saine et de la motricité. De cette initiative est né en date du 27 septembre 2013, le groupe de travail « promotion de la motricité » qui, coordonné par le Ministère des Sports, agit en accord avec les principes et politiques conclus au niveau du comité interministériel « Gesond iessen, méi bewegen » lequel continue à assumer son rôle de coordination générale de la politique commune en faveur d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière.

En ce qui concerne plus particulièrement l'orientation du nouveau groupe de travail « promotion de la motricité », celui-ci se voit, dans une première phase, comme plate-forme d'échange et de promotion de la motricité avec pour objectifs de

- s'informer mutuellement au sujet de projets, d'actions et de formations planifiés et en cours ;
- collaborer dans des projets, actions et formations, concevoir des initiatives communes ;
- se concerter en vue de la formulation de messages communs à promulguer en public.

Ainsi, le groupe de travail « promotion de la motricité » projette de s'investir dans la promotion de la motricité à travers des actions visant à

- informer et sensibiliser ;
- organiser des formations (continues) ;
- organiser et/ou soutenir des activités ;
- créer, favoriser et entretenir le dialogue avec les établissements d'encadrement pour enfants et autres acteurs clefs ;
- créer un environnement favorable (espaces, infrastructures...) au mouvement, à l'activité physique et sportive ;
- assurer aux activités motrices un rôle important dans l'éducation formelle et informelle.

Les institutions/organismes/associations suivants sont représentés au sein du groupe de travail « promotion de la motricité »

- Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE anciens MENFP et MIFA) ;
- Ministère de la Santé(MS)/ comité interministériel « GIMB » ;
- Ministère des Sports (MSP ancien DMS) ;
- Ecole nationale de l'éducation physique et des sports (MSP-ENEPS) ;
- Service national de la jeunesse (MENJE-SNJ) ;
- Syndicat des villes et des communes luxembourgeoises (Syvicol) ;

- Entente des foyers de jour (EFJ) ;
- Arcus asbl – Agence Dageselteren ;
- Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) ;
- Special Olympics Luxembourg ;
- Ligue des associations sportives de l'enseignement primaire (LASEP) ;
- « Beetebuerg beweegt sech » a.s.b.l. ;
- Maison relais de Mondercange « Multisport Monnerech » a.s.b.l. ;
- Maison relais « Sport-Krees Atert » a.s.b.l. ;
- « Fit Kanner Miersch » a.s.b.l. ;
- « Jonglënster gutt drop » a.s.b.l. ;
- Service enfants et jeunes de la Commune de Hesperange « Hesper beweegt sech » ;
- Association des ergothérapeutes luxembourgeois diplômés (ALED)-groupe pédiatrie ;
- Association des parents d'enfants mentalement handicapés – Unité de formation continue UFEP.

5.3. Mesures en faveur du bénévolat dans le sport

Le Département ministériel des Sports a entamé ou préparé des mesures spéciales en faveur du bénévolat dans le sport :

A) Mise en place de concepts globaux de sport pour jeunes par des projets-pilotes communaux ou intercommunaux

Le Département ministériel des Sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes basé sur des données récentes de la théorie de l'entraînement et sur l'analyse de la situation au niveau du sport organisé au Luxembourg. Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel. Quatre projets sont en cours, ils s'appuient sur des conventions signées avec les communes respectives et au financement desquels le Département ministériel des Sports participe.

Il s'agit des projets suivants :

- « Multisport Monnerech (MuMo) » (commune de Mondercange)
- « Sportkrees Atert »(syndicat intercommunal du canton de Rédange)
- « Jonglënster gutt drop » (commune de Junglinster)
- « Fit Kanner Miersch » (commune de Mersch)
- « Hesper beweegt sech » (commune de Hesperange)

Les projets à Mondercange et Rédange sont des projets fonctionnant comme « maison relais sport » et voient surtout l'intervention et la collaboration du Ministère de la Famille et de l'Intégration. Une évaluation de ces 5 projets a été entamée en 2013 et est en cours de finalisation.

B) Création du trophée « Bénévole sportif de l'année »

Afin de valoriser le bénévolat sportif et de reconnaître le dévouement des bénévoles au service du monde sportif, le Département ministériel des Sports a pris l'initiative en 2009 de décerner, à partir de 2009, le titre honorifique de « Bénévole sportif de l'année ».

Le DMS vise par cette action :

- de promouvoir l'image, la place et le rôle des bénévoles dans tous les secteurs du sport luxembourgeois (dirigeants, entraîneurs, moniteurs ou monitrices, arbitres, juges, aides de tous genres, ...)
- de faire connaître et reconnaître le travail considérable des bénévoles associatifs.

Pour récompenser symboliquement les personnes non rémunérées pour leurs investissements personnels dans cette vie associative sportive, les fédérations sportives et le Département ministériel des Sports désignent des lauréats fédéraux et nationaux. Un jury composé de 7 membres représentant le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, les sportifs actifs, le Conseil Supérieur de l'Education Physique et des Sports et le Département Ministériel des Sports, a désigné trois lauréats nationaux. Tous les lauréats fédéraux et les lauréats nationaux ont été honorés à l'occasion d'une soirée spéciale en présence du Ministre des Sports (20 mars).

30 fédérations ont soumis au jury un(e) candidat(e) comme bénévole sportif 2012 de leur fédération. Le jury a spécialement honoré 3 candidats en leur attribuant le trophée national de bénévole sportif.

C) Le secteur SPORT comme prestataire dans le système des Chèques Service Accueil

Depuis le 15 septembre 2009, les clubs sportifs fédérés peuvent bénéficier des « Chèques-Service-Accueil (CSA) ». En tant que prestataire du système mis en place par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, toutes les associations sportives qui offrent des activités régulières aux jeunes âgés de moins de 13 ans, peuvent obtenir des appuis financiers importants.

Par l'intermédiaire du système CSA, le monde sportif a pu disposer de nouvelles possibilités d'accueil d'enfants de tous les niveaux sociaux et de proposer de nouveaux services et des activités d'animation et de formations sportives. Une amélioration dans la qualité de l'encadrement sportif est également à la clé de cette collaboration entre les deux ministères.

Pour la session 2012-2013, 171 clubs affiliés à 16 fédérations sportives ont obtenu leur agrément comme prestataire du système CSA et ont inscrit 4.898 enfants. Une contribution financière de la part de l'Etat leur a été allouée sur le vu d'une attestation de fréquentation des enfants inscrits.

D) Contribution au bénévolat lors des Jeux des petits Etats d'Europe à Luxembourg

Lors de la 15^e édition des Jeux des Petits Etats d'Europe du 27 mai au 1^{er} juin 2013 à Luxembourg, 1300 bénévoles ont contribué à la réussite de cette manifestation multisport. Pour remercier ces bénévoles l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte en collaboration avec le Département ministériel des Sports a organisé une soirée de remerciement en date du 21 juin à Luxembourg-Kockelscheuer. Le Département ministériel des Sports a contribué tant à la conception qu'au financement de cette fête.

5.4. Wibbel & Dribbel

La 23^e édition de cette action de promotion sportive d'été, créée en 1991 au vu de la nécessité de

- renforcer la motivation des élèves de pratiquer du sport,
- faire découvrir aux élèves des activités sportives nouvelles,
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club (c'est-à-dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif),

s'est déroulée pendant l'avant-dernière semaine de l'année scolaire, soit du 8 au 12 juillet 2013.

C'est à travers quatorze ateliers que les enfants apprennent à découvrir leurs propres possibilités, à agir ensemble avec des amis, à vivre la réussite et la défaite et à dépasser leurs doutes et résistances internes. L'opération constitue donc une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive.

Vu l'énorme succès de la manifestation s'exprimant par un surnombre d'inscriptions dès la deuxième édition et les limites d'accueil de l'INS, la participation des 5^e et 6^e années primaires à la première édition et des 4^e et 5^e années à la 2^e édition a dû être limitée à la seule 4^e année d'enseignement primaire pour les éditions suivantes. Cette restriction s'avérant encore insuffisante par la suite, ces mêmes limites ont mené en 1995 à la réduction du nombre de participants à 500 enfants par jour afin d'assurer un déroulement sans défaut et d'atteindre les objectifs énumérés ci-dessus. Depuis lors, le comité d'organisation recherche sans cesse d'autres possibilités pour pouvoir augmenter le nombre de participants à cette action.

Des travaux importants de rénovation du hall sportif de l'Institut National des Sports de 2005 à 2007 ont rendu nécessaire le déplacement de l'action dans les installations du Centre national sportif et culturel "d'Coque". Ceci a permis d'intégrer les fédérations de natation et de canoë-kayak et d'augmenter à 14 le nombre de fédérations participantes, avec la mise au point d'un système de rotation où 2 de 14 sont appelées à chômer annuellement en raison des limites de temps et d'infrastructures. Dès 2008, le site de la Coque a été maintenu sur le vu des nombreux avantages d'utilisation ainsi que l'indépendance vis-à-vis des intempéries.

En 2010, une mise au point du système de rotation des groupes a permis au comité d'organisation d'augmenter considérablement le nombre de participants, sans pour autant pouvoir accepter toutes les inscriptions. Pour garantir une équité au niveau des candidatures, un tirage au sort est effectué pour déterminer les classes et communes admises à l'action « Wibbel an Dribbel », laquelle fait partie intégrante du calendrier scolaire de nombreuses communes du pays.

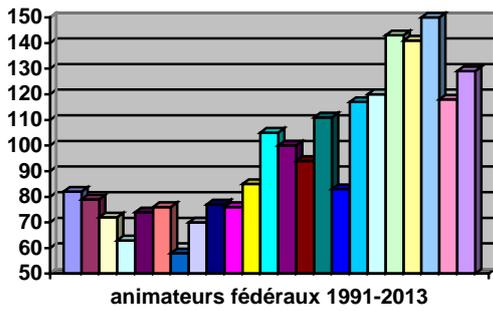
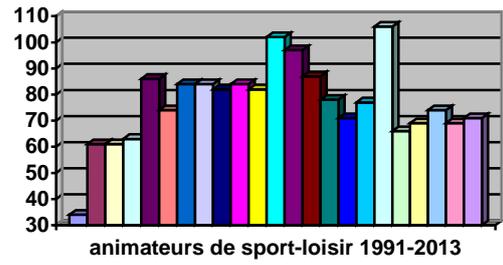
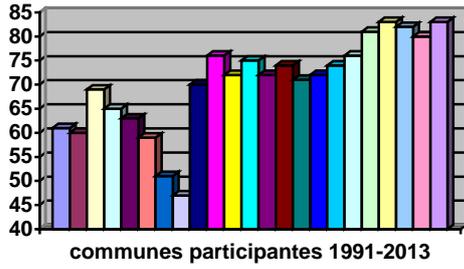
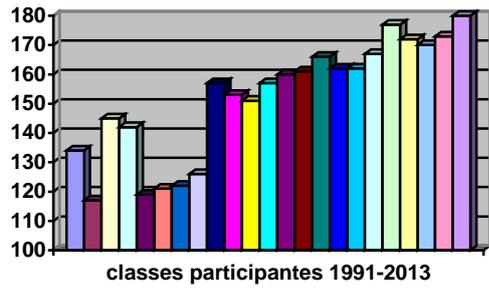
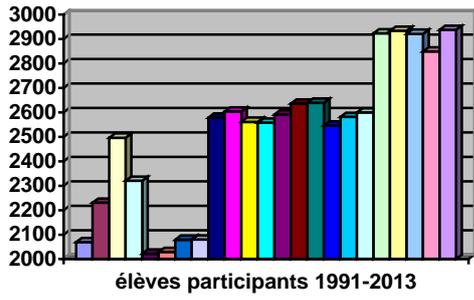
Le concours annuel des 14 fédérations sportives représentées toute la semaine par une centaine de moniteurs ainsi que la collaboration étroite des communes participantes qui organisent le transport des élèves en autocar de toutes les régions du pays vers la Coque garantissent l'énorme succès de l'action.

L'encadrement des enfants est assuré pendant toute la journée par un certain nombre d'animateurs de sport-loisir qui accompagnent les enfants d'atelier en atelier. Les ateliers, eux, sont animés par des responsables des différentes fédérations. Lors de la pause de midi, une animation par deux artistes est proposée aux enfants après leur repas en commun et confèrent à l'action une atmosphère de fête et de détente.

Il s'ensuit que le maintien de l'action correspond à un souhait unanime. L'édition 2014, également à la Coque, est déjà programmée.

Relevé des participations au « Wibbel an Dribbel » depuis sa création

	élèves participants	classes participantes	communes participantes	animateurs fédéraux	animateurs de sport-loisir
1991	2069	134	61	82	34
1992	2230	117	60	79	61
1993	2496	145	69	72	61
1994	2320	142	65	63	63
1995	2022	119	63	74	86
1996	2029	121	59	76	74
1997	2079	122	51	58	84
1998	2080	126	47	70	84
1999	2578	157	70	77	82
2000	2603	153	76	76	84
2001	2561	151	72	85	82
2002	2558	157	75	105	102
2003	2591	160	72	100	97
2004	2636	161	74	94	87
2005	2639	166	71	111	78
2006	2546	162	72	83	71
2007	2581	162	74	117	77
2008	2599	167	76	120	106
2009	2923	177	81	143	66
2010	2933	172	83	141	69
2011	2921	170	82	150	74
2012	2849	173	80	118	69
2013	2937	182	83	129	71



6. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

Le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif développe essentiellement des activités au niveau de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets et de documents variés sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel du sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 160.000 documents photographiques. Dans le courant de l'exercice écoulé le centre d'archives, installé à l'annexe Pulvermuhl de l'INS, a une fois de plus été très fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques ou encore d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

Le patrimoine sportif a été complété en 2013 par de nombreux dons provenant du monde sportif, mais également de personnes privées voulant éviter que des témoignages sur le sport luxembourgeois ne disparaissent. Parmi les acquisitions faites par le Département ministériel, celles d'anciennes médailles, trophées, photos, d'affiches, d'anciens livres et autres documents, remis par d'anciens sportifs, respectivement acquis à différentes occasions, sont à relever.

Le travail de stockage et d'enregistrement, reste cependant encore à être poursuivi.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Plusieurs expositions ont été organisées par, ou en collaboration avec le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif au cours de l'année 2013. A relever surtout l'exposition réalisée dans le cadre de l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe au Luxembourg.

7. RELATIONS INTERNATIONALES

7.1. Union européenne

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne au 1^{er} décembre 2009, l'Union européenne « s'est élargie » en s'accordant une compétence pour le sport à travers l'article 165 du Traité qui stipule notamment que :

- a) (...) L'Union européenne contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative ;
- b) L'action vise (...) à développer la dimension européenne du sport en promouvant l'équité et l'ouverture dans les compétitions sportives et la coopération entre les organismes responsables du sport, ainsi qu'en protégeant l'intégrité physique et moral des sportifs notamment des plus jeunes d'entre eux.

Ainsi, le Traité confère à l'Union européenne des compétences, certes limitées, dans le domaine du sport mais surtout dans celui de ses fonctions sociales, de la santé publique, de l'éducation et de la jeunesse ainsi qu'en matière de financement communautaire.

Depuis lors, les travaux effectués dans le ressort du sport au sein des institutions européennes se sont dotés d'un caractère officiel qui nécessite un suivi bien plus régulier et intensif que par le passé. Au niveau de la Commission européenne, 6 groupes de travail spécifiques ont été formellement institués alors que les propositions issues de ces groupes sont discutées en permanence au groupe SPORT au sein du Conseil de l'UE avant d'être avalisées par le Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne.

7.1.1. Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne à Bruxelles

Réunis à Bruxelles le 17 mai 2013, les ministres des Sports de l'UE ont pris note des informations communiquées par la présidence sur l'état d'avancement des travaux concernant la recommandation de décision du Conseil autorisant la Commission européenne à participer, au nom de l'UE, aux négociations relatives à une convention internationale du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la manipulation des résultats sportifs.

Ensuite, le Conseil a adopté les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la double carrière des athlètes.

Il a pris note aussi des informations fournies par la présidence sur les résultats des réunions du Comité Exécutif et du Conseil de Fondation de l'Agence mondiale antidopage tenues à Montréal les 11 et 12 mai 2013.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur le rôle des pouvoirs publics dans la lutte contre la sophistication accrue des moyens de dopage dans le sport. Ce débat a eu comme toile de fond la présentation faite aux ministres par le président de l'Agence américaine antidopage M. Travis Tygart.

À l'issue du débat, la présidence a noté que, de manière générale, les ministres convenaient de la nécessité d'accroître les enquêtes et la collecte de renseignements et d'améliorer la coopération avec la police et les autorités douanières pour endiguer le fléau du dopage dans le sport. Beaucoup ont aussi demandé que l'on mette davantage l'accent sur l'éducation et la

prévention, ainsi que sur l'harmonisation des politiques antidopage. En outre, les ministres ont estimé qu'il fallait accroître la recherche scientifique sur les substances illicites.

7.1.2. Conseil informel des Ministres des Sports à Vilnius

Les ministres des Sports de l'Union européenne, à l'occasion de leur réunion informelle du 1^{er} et 2 octobre 2013 à Vilnius dans le cadre Forum européen du Sport, ont discuté de la dimension économique du sport, une dimension à prendre davantage en compte, comme l'ont souligné nombre des ministres des sports de l'UE présents.

Ils ont également eu des échanges de vues sur la manière dont les grands événements sportifs internationaux tels que les Jeux Olympiques et les championnats du monde influent sur la prospérité des pays de l'UE et sur les traces que ces événements laissent dans les différents secteurs politiques et économiques du pays où ils ont été organisés.

La seconde partie de la réunion était consacrée à l'évaluation de la contribution du sport à l'économie. « *Le sport est un domaine assez récent de l'élaboration de la politique de l'Union européenne. Toutefois, il y a de plus en plus de preuves que le secteur sportif crée une valeur économique et sociale mesurable et importante pour nos économies* », a déclaré en conclusion le ministre lituanien, président de séance. Selon lui, il est tout à fait possible d'identifier, sur base de calculs précis, comment le secteur du sport contribue à la croissance économique et à la réduction du chômage en Europe. Il a rappelé également le rôle important du sport dans la construction et le maintien d'une communauté et dans la cohésion sociale de manière générale.

La délégation finlandaise a, par ailleurs, fait une déclaration concernant la garantie des droits de l'homme dans l'organisation d'importants événements sportifs internationaux, déclaration qui a été soutenue par une partie des délégations.

7.1.3. Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne

Lors de la réunion du 27 novembre 2013, les ministres des Sports de l'UE ont tout d'abord adopté des conclusions sur la contribution du sport à l'économie de l'UE et, en particulier, à la lutte contre le chômage des jeunes et à l'inclusion sociale.

Dans ces conclusions, les ministres soulignent que le sport peut jouer un rôle important pour stimuler la reprise économique et répondre au problème urgent du chômage des jeunes. Ils préconisent, par conséquent, des investissements stratégiques dans le sport, avec une utilisation plus rationnelle des possibilités offertes par les instruments de financement de l'UE ainsi que le programme 'Erasmus+'.

En participant à des sports collectifs et à des activités de volontariat dans le domaine du sport, les jeunes frappés par le chômage et en situation précaire peuvent acquérir des aptitudes personnelles et professionnelles particulières et augmenter leur employabilité. « *Le chômage des jeunes est un gros défi dans l'UE aujourd'hui. Le sport donne aux jeunes la possibilité de développer d'importantes compétences et aptitudes comme l'esprit d'initiative, l'esprit d'équipe et la discipline qui sont appréciées aujourd'hui sur le marché de l'emploi* », a notamment noté la présidence lituanienne.

Il est de plus en plus évident que le sport constitue un important facteur de croissance et d'emploi, qui participe également à la cohésion sociale et au bien-être. Le sport contribue donc pleinement à la réalisation des objectifs de la stratégie 'EUROPE 2020'. Il offre des perspectives de création d'emplois et de soutien au développement économique local, à travers la construction et l'entretien des installations, l'organisation d'événements, les activités commerciales des entreprises actives dans les articles de sport et les services et

activités connexes dans d'autres secteurs, soulignent les ministres des sports dans leurs conclusions.

Ces conclusions encouragent par ailleurs les États membres à investir dans des projets d'installations sportives à petite échelle et à soutenir les clubs sportifs locaux, afin d'encourager l'esprit d'appartenance à une communauté et donc de diminuer les niveaux de criminalité et de vandalisme.

La bonne gouvernance dans le sport, reconnue comme l'un des piliers essentiels de la culture du sport par les ministres compétents, a été au cœur d'un débat public du Conseil après une présentation du sujet par Mme Sylvia Schenk, juriste et ancienne athlète.

Il faut réaliser des progrès dans ce domaine, tant aux niveaux européen que national et local, mais éviter la 'surréglementation' et privilégier l'autoréglementation. C'est aux organisations sportives à prendre les choses en main en la matière, sous la surveillance et les encouragements des pouvoirs publics. C'est en substance les conclusions auxquelles sont parvenus les ministres du Sport de l'UE à l'issue de leurs débats.

Rappelant le respect du principe de l'autonomie dans le sport, la commissaire européenne en charge du sport a insisté sur le fait que « *l'autonomie ne signifie pas être au-dessus des lois* ».

« *Les organisations sportives doivent respecter les règles européennes et nationales (...) or la gestion n'est pas toujours optimale* », a-t-elle insisté. « *Le sport est confronté à de nombreux défis. La mise en œuvre de la bonne gouvernance est la mieux à même pour relever ces défis* », a estimé le ministre lituanien des sports, président de séance.

Enfin, le Conseil a adopté une recommandation sur la promotion d'une activité physique bienfaisante pour la santé. Celle-ci encourage les États membres à suivre une approche transversale dans les domaines du sport, de la santé, de l'éducation, de l'environnement et des transports et définit un cadre de suivi sur des aspects généraux de la promotion de l'activité physique bienfaisante pour la santé qui peuvent être abordés par tous les États membres.

Si la pratique d'une activité physique est largement reconnue comme étant bénéfique à la santé, 60% des citoyens reconnaissent ne faire que peu ou même pas d'exercice physique. Conscients de cette problématique, les États membres déploient des efforts pour promouvoir des activités physiques saines mais plusieurs restent confrontés à des difficultés dans la mise en œuvre de certaines mesures. La recommandation met ainsi en avant les actions et instruments adoptés par l'Union européenne qui peuvent venir appuyer et compléter les plans d'actions nationaux.

7.2. Agence Mondiale Antidopage (AMA/WADA)

7.2.1. Réunion du Conseil de Fondation de l'AMA à Montréal

Le Ministre des Sports a participé à sa première réunion du Conseil de Fondation de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA/WADA), en date du 12 mai 2013 à Montréal (Canada) en sa qualité de représentant de l'Union européenne au sein de cet organe de l'AMA pour la période 2013 à 2015.

Les délibérations du Conseil de Fondation ont porté en majeure partie sur la révision du Code mondial antidopage et des standards internationaux, révision censée être finalisée et adoptée lors de la conférence mondiale sur le dopage dans le sport à la mi-novembre 2013 à Johannesburg. Dans ce contexte le ministre des sports s'est prononcé en faveur de

l'élaboration d'un manuel simplifié à l'attention des athlètes afin de les guider dans une meilleure application des dispositions du Code.

De manière générale, le ministre a plaidé pour la mise en œuvre accrue de tout effort dévoué à la prévention par l'éducation des sportifs. Il en a appelé par ailleurs à la responsabilité de tous les acteurs concernés, autorités publiques et mouvement sportif: "Nous souhaitons, et nous devons tous, souhaiter une Agence Mondiale Antidopage forte et efficace afin d'éliminer la triche dans le sport" s'est exprimé le ministre à ce sujet.

La réunion de Montréal fut enfin l'occasion pour 15 membres des autorités publiques au sein du Conseil de Fondation de cosigner une lettre à l'adresse du président de l'AMA pour lui réitérer leur entière confiance et leur soutien sans faille dans les efforts mis en œuvre dans la lutte antidopage en tant qu'organe de concertation et de réunion de tous les acteurs concernés et pour relever en même temps l'importance de la création de commissions d'enquêtes indépendantes en cas d'affaires de dopage d'envergure avérées.

7.2.2. Réunion du Conseil de fondation de l'AMA à Johannesburg

A l'occasion de sa réunion qui a eu lieu le 15 novembre 2013 à Johannesburg en Afrique du Sud dans le cadre de la 4^e conférence mondiale sur le dopage dans le sport, le Conseil de fondation de l'AMA a élu les successeurs à la présidence et à la vice-présidence de l'AMA. Succédant à M. David Fahey, Sir Craig Reedie, vice-président du CIO, a ainsi été élu comme prochain président en tant que représentant du Mouvement sportif. Il est entré en fonction au 1^{er} janvier 2014. M. M.A. Stofile, ancien membre du Comité exécutif et du Conseil de fondation, a été élu vice-président de l'AMA, en tant que représentant des autorités publiques.

Après deux gels consécutifs du budget de l'AMA, le Conseil de fondation a confirmé une légère hausse de 1 % au budget de l'Agence en 2014. En outre, les membres seront tenus de prendre en charge leurs frais de déplacement, ce qui représente une économie budgétaire de près d'un demi-million d'euros, disponibles désormais pour s'attaquer davantage encore à l'un des plus grands fléaux du sport d'aujourd'hui à savoir le dopage. Côté lutte antidopage sur le terrain, après l'intégration du module hématologique du Passeport biologique de l'Athlète (PBA) dans le système ADAMS en septembre 2013, ce fut au tour du module stéroïdien de faire son entrée dans le système.

L'intégration du module stéroïdien du PBA améliorera grandement l'efficacité des programmes de contrôle qui ont recours à ADAMS, et ce, en automatisant l'évaluation des profils stéroïdiens des athlètes.

Le Conseil de fondation a approuvé par ailleurs cinq projets de recherche en cours, qui se consacreront à la recherche ciblée en 2014, l'éducation et la recherche étant au cœur de la mission de l'AMA.

7.3. Conseil de l'Europe

Le Luxembourg a participé en tout à 5 réunions du groupe de rédaction du projet de convention internationale contre la manipulation des compétitions sportives. Le groupe de rédaction se compose de représentants gouvernementaux des divers ministères des sports et de de la justice ainsi que de représentants du mouvement sportif, des loteries, et d'autres parties prenantes. Les travaux de rédaction seront probablement clos en début de 2014, moment où le document devra poursuivre son cheminement à travers les différentes instances du Conseil de l'Europe, pour finalement être adopté par le Conseil de Ministres du

Conseil de l'Europe. Selon le calendrier prévisionnel, la convention sera présentée lors de la prochaine réunion des Ministres paneuropéens en charge du sport à Macolin en Suisse en septembre 2014.

7.4. Jeux de la Francophonie

La 7^e édition des Jeux de la Francophonie s'est déroulée du 7 au 15 septembre 2013 à Nice et a réuni 57 Etats sur les 77 membres de la Francophonie. 7 compétitions sportives, 7 concours culturels, ainsi que 2 concours dits « d'activité de développement » ont figuré au programme.

Côté sportif, le Luxembourg a participé dans quatre disciplines distinctes à savoir en basketball féminin, en judo, en tennis de table et en athlétisme. A souligner dans ce contexte le niveau sportif élevé de nombreuses compétitions des Jeux de la Francophonie qui constituent pour nos meilleurs athlètes une occasion de premier choix pour se mesurer à la concurrence internationale dans le cadre particulier d'une manifestation multidisciplinaire.

Après les Jeux des Petits Etats d'Europe au Luxembourg en mai, les Jeux de la Francophonie ont constitué un deuxième événement phare au fil de la même année 2013 où culture et sports, particularité des Jeux de la Francophonie, ont collaboré étroitement pour faire valoir leurs vertus intégratives.

7.5. Jeux des Petits Etats d'Europe

Réunion des Ministres des Sports des Petits Etats d'Europe

En marge des Jeux des Petits Etats d'Europe à Luxembourg, les Ministres des Sports des 9 pays participants se sont réunis au Château de Senningen en date du lundi 27 mai 2013 ensemble avec les présidents des Comités Nationaux Olympiques concernés.

Les délibérations des ministres ont porté autour du thème:
Les spécificités des petits pays dans le domaine du sport : problèmes et atouts ».

En ouverture de la réunion, le Ministre des Sports a présenté les principaux défis à relever par les « petits Etats » tant pour l'organisation d'événements sportifs d'envergure que pour leur participation à celles-ci, des défis auxquels la résolution présentée par le Ministre a tenté de répondre.

Dans son intervention, le Ministre a souligné l'importance sociétale du sport, le droit de chaque Etat, y compris des plus petits, de participer aux grands événements sportifs et d'en organiser. Il a ensuite souligné les difficultés d'autofinancement du secteur sportif liées à la taille réduite du marché économique des petits Etats. En dernier lieu, le Ministre a souligné que ces Jeux peuvent constituer une plateforme régulière d'échange de bonnes pratiques afin d'éviter des doublons parfois coûteux et inutiles.

Après avoir formulé ses vœux de réussite aux sportifs et aux délégations participantes, encouragées à concourir dans un esprit de fair-play, le Ministre a donné la parole aux ministres et à leurs représentants ainsi qu'aux représentants olympiques. Les débats furent l'occasion, pour le Ministre des Sports et le Président du COSL, de préciser que « financer le sport n'est pas que dépenser de l'argent mais investir dans la société et qu'il n'est donc pas un financement à fonds perdus en réduisant les dépenses dans d'autres secteurs notamment celui de la santé », justifiant ainsi le soutien public au secteur sportif, d'autant plus que dans les petits Etats il dispose de ressources privées réduites.

Les représentants publics et privés ont rappelé que l'exiguïté de nos territoires ne présente pas que des inconvénients, mais également des avantages, comme la rapidité avec laquelle les décisions y sont prises.

Les participants ont également soutenu l'idée que ces Jeux puissent constituer une plateforme d'échange et que cette coopération régulière s'étende à d'autres secteurs que celui du sport. Plusieurs participants ont aussi souligné que le sport et les sportifs reflètent une image positive pour nos jeunes. La participation aux événements sportifs et l'organisation de ceux-ci sont dès lors un droit accessible à tous.

L'importance de la solidarité financière sportive fut également un point régulièrement mentionné lors des échanges. Le Président du C.O.S.L. a rappelé dans ce contexte la contribution financière du Gouvernement luxembourgeois au Comité olympique et sportif luxembourgeois pour l'organisation des JPEE 2013. D'autre part, le Président du COSL a souligné l'importante contribution des événements sportifs à l'économie soulignant le taux de remplissage des hôtels et restaurants notamment grâce à l'accueil des JPEE au Luxembourg. Enfin, il a également été relevé qu'au sein des Comités olympiques européens, les « petits pays » disposent de 9 voix, ce qui est loin d'être négligeable.

En conclusion des débats, les ministres des sports et les présidents des Comités Nationaux Olympiques des 9 pays participant aux JPEE 2013 ont adopté unanimement la résolution ci-après.

Résolution

Les Ministres des Sports des Petits Etats d'Europe, réunis ensemble avec les présidents des CNO concernés et les représentants du COE lors de la 15^e édition des JPEE 2013 à Luxembourg,

- rappellent le rôle sociétal et d'exemplarité que revêt le sport que ce soit en matière d'éducation, d'inclusion sociale, de développement humain ou de santé publique, et relèvent dans ce contexte l'importance du soutien à accorder par les autorités publiques notamment au mouvement sportif, y compris en période de crise économique;
- soulignent, à la lumière du principe fondamental de l'universalité de l'Olympisme, l'importance de l'accès équitable aux grands événements sportifs (Jeux Olympiques / championnats continentaux ou mondiaux, championnats européens, compétitions de Coupe du Monde ou de Coupe d'Europe, ...) à garantir à tous les pays, indépendamment de leurs spécificités géographiques, démographiques ou socio-culturelles;
- reconnaissent les difficultés inhérentes aux petits pays quant aux possibilités d'autofinancement du mouvement sportif via les droits de télévision, le sponsoring privé, le merchandising, etc. et appellent au concours des instances sportives internationales afin de garantir et de pérenniser la présence des petits Etats sur la scène sportive internationale ;
- insistent sur le fait que l'exiguïté territoriale des petits Etats ne doit en aucun cas avoir pour conséquence de les écarter de l'organisation de manifestations sportives d'envergure (championnats européens, manches de Coupe du Monde, ...)

- conscients des déficits inhérents aux petits Etats en matière de structures institutionnelles ou de masse critique, souhaitent promouvoir entre petits Etats la coopération à la fois entre les autorités publiques et les instances du mouvement sportif en ce qui concerne notamment l'échange de bonnes pratiques dans les domaines
 - de la formation des entraîneurs ;
 - des aspects relevant de la « double carrière » et de l'encadrement des athlètes en général ;
 - du cadre européen de qualification (EQF) ;
 - des campagnes de sensibilisation et de prévention en matière de sport-santé ;
 - de l'intégrité morale et physique des sportifs et de leur entourage ;
- entendent profiter davantage de la plateforme des Jeux des petits Etats d'Europe pour renforcer la concertation entre petits Etats, préalable aux échéances internationales importantes du monde sportif.

* * *

7.6. Cinquième conférence internationale des ministres des sports à Berlin

Organisées par l'UNESCO, le Conseil International pour l'Education Physique et la Science du Sport (CIGEPS) et le Ministère fédéral allemand de l'Intérieur (responsable également du ressort des sports), la 5^e conférence internationale des Ministres et Hauts fonctionnaires responsables de l'Education Physique et des Sports avait convié les 137 pays-membres de l'Unesco à Berlin du 28 au 30 mai 2013.

67 Ministres ou vice-ministres responsables des sports dans leurs pays respectifs, dont le ministre des sports du Luxembourg, des représentants du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne et du Parlement européen, d'Interpol et de plus de 80 organisations non-gouvernementales (ONG), au total quelques 600 personnes, ont participé à cette conférence « Mineps V » dont les délibérations ont tourné autour des sujets suivants:

- L'accès au sport comme droit fondamental pour tous.
- La promotion des investissements dans les programmes de sport et de l'éducation physique.
- La sauvegarde de l'intégrité du sport.

A la suite de la Conférence MINEPS V, la « Déclaration de Berlin » forte de 15 pages fait part aux gouvernements des pays-membres de l'UNESCO des sujets abordés et des recommandations à suivre à l'avenir et ceci surtout pour lutter contre certains fléaux actuels du sport et certains problèmes concernant l'organisation de grandes manifestations sportives internationales.

8. CONTROLE MEDICO-SPORTIF

8.1. Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 41 médecins et un personnel assistant de 37 secrétaires. En 2013, 13 186 examens ont été réalisés.

Les boxeurs, les sportifs handicapés et les plongeurs ont eu des examens spécialisés.

5 sportifs ont été déclarés définitivement inaptes à toute activité sportive de compétition. D'autres sportifs ont été déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ils ont été orientés vers des activités sportives mieux adaptées à leur aptitude.

196 sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce que des examens supplémentaires et plus approfondis aient permis de déterminer leur état de santé.

Depuis mars 2005, le département ministériel des sports a démarré son projet de réalisation d'un système de gestion intégrée du contrôle médico-sportif.

L'application SP MED a pour objet la gestion des examens relatifs au contrôle médico-sportif. Ce projet améliore le processus de traitement des examens en permettant, entre autres, le traitement et le suivi des examens, l'interprétation des ECG, la génération de demandes d'expertises et l'impression des conclusions.

Suite à un problème de sécurité des données, l'application SP MED s'est dotée en 2012 d'un système de connexion hautement sécurisé (par le biais de LuxTrust). Des améliorations techniques ont été apportées à l'application afin d'en renforcer son niveau de sécurité informatique.

Depuis juin 2010, un électrocardiogramme est réalisé pour les sportifs qui atteignent l'âge de 15, 18 et 30. 4 464 électrocardiogrammes ont été réalisés en 2013.

Une fonctionnalité permettant aux responsables des fédérations sportives et des clubs sportifs de consulter par internet les conclusions d'examens est prévue pour 2014.

8.2. L'examen médical des jeunes sportifs du Sportlycée

En 2013, 325 jeunes sportifs du Sportlycée ont été examinés de façon approfondie et 53 sportifs et sportives ont été vus en urgence.

Les sportifs faisant partie du Sportlycée sont suivis par une équipe médicale multidisciplinaire (médecin, infirmière, kinésithérapeute et psychologue).

Le but de l'encadrement médical et paramédical est de prévenir les blessures et les lésions de surcharge chez les jeunes sportifs. L'équipe multidisciplinaire a également participé à des workshops sur différents thèmes de prévention (alimentation, lutte antidopage...).

Tout au long de l'année, un certain nombre de sportifs ont été vus en urgence au service médico-sportif.

8.3. L'examen médical des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. Des conseils diététiques sont donnés. Un suivi psychologique est proposé.

En 2013, 58 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ils ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du C.O.S.L.

Des tests de lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

8.4. Le service Sport/Handicap

Depuis 2007, le service Sport/Handicap, auquel sont affectées deux personnes ayant le statut de travailleur handicapé, s'applique à offrir des conditions d'entraînement optimales pour les sportifs handicapés physiques et mentaux.

En 2013, un grand nombre d'entraînements et de compétitions ont lieu dans les locaux performants et appropriés du Rehazenter.

8.5. La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé)

Dans le cadre du projet Sport et Santé les analyses des résultats du petit médico du service médico-sportif ont été conclues.

En tout, les résultats de l'ECG de 4 873 sportifs ont été analysés. Malheureusement, à cause d'un problème informatique survenu au courant de l'année 2012, les ECG de 2012 ne sont pas compris dans l'étendue de l'analyse. Sur les 4 873 personnes examinées, 89,1% étaient apte, 9,1% des personnes avaient une aptitude temporaire pour 1 an. Une inaptitude au sport a été constatée pour 57 personnes, soit 1,2%. L'ECG effectué dans le petit médico est justifié dans une mesure de prophylaxie, car la mort subite cardiaque est la première cause de décès chez le sportif en activité. Le bien-fondé de l'ECG dans le petit médico a été mis en évidence par une évaluation prospective sur 25 ans réalisée en Italie par Corrado et altri en 2006.

Une relation positive coût-efficacité pour l'ECG dans le petit médico est nouée à l'évaluation des ECG par des médecins spécialistes en cardiologie du sport. Ceci est primordial pour éviter des examens faux-positif ou faux-négatif.

A l'avenir, il serait intéressant de revoir les dossiers des sportifs pour qui un examen cardiologique a été demandé (302 cas soit 6,2%).

En outre, dans le cadre de la recherche sur la mort subite du sportif, pour déterminer la raison précise du décès, la pratique d'une autopsie serait souhaitable.

8.6. La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)

Dans le cadre de la convention, 3 médecins spécialistes (orthopédie et médecine interne) travaillent à raison d'une demi-journée hebdomadaire chacun au sein du service médico-sportif. L'équipe a été renforcée par 2 infirmières. Elles sont présentes à tour de rôle tous les matins de la semaine pendant 3 heures.

8.7. Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, 268 contrôles ont été effectués en 2013, dont 177 hommes et 91 femmes. Parmi ceux-ci, 153 ont été contrôlés de façon inopinée en compétition et hors compétition. 2 contrôles auprès de sportifs étrangers ont donné lieu à un résultat positif.

99 sportifs ont été contrôlés lors des Jeux des Petits Etats d'Europe (JPEE). Les contrôles ont porté à la fois sur toutes les disciplines sportives et les équipes présentes.

Lors de ces mêmes JPEE, l'Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD), en coopération avec l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), a mis en place un centre de sensibilisation dit « Outreach program », installé à un point névralgique où tous les sportifs ont passé pour prendre leur déjeuner. Les participants aux Jeux ont été encouragés à venir poser leurs questions et soumettre d'éventuels soucis aux experts antidopage de l'ALAD. Du matériel éducatif de l'AMA et de l'ALAD était disponible pour les sportifs en plusieurs langues. Les participants ont également pu tester leurs connaissances en matière de lutte contre le dopage en participant au quiz FRANC JEU de l'AMA, jeu informatique interactif.

Comme par le passé, un certain nombre de conférences, workshops et cours portant sur l'éducation, l'information et la prévention en matière de lutte antidopage ont été organisés pour les différents groupes cibles.

La bonne collaboration avec les responsables de la douane, des services de police, du parquet et du ministère de la santé a été poursuivie au courant de l'année.

En 2013, l'Agence Luxembourgeoise Antidopage a pu obtenir sa ré-certification ISO 9001:2008 pour les domaines suivants : planification et réalisation des contrôles, gestion des résultats, mesures de prévention et éducation.

8.8. La lutte antidopage au niveau international

Au sein du Conseil de Fondation de l'Agence Mondiale Antidopage, l'Europe est représentée sur le plan gouvernemental par cinq (5) délégués, deux (2) relevant du Conseil de l'Europe et trois (3) ministres émanant de l'Union européenne.

La désignation des trois membres de l'UE est modifiée afin que le mandat d'un chacun s'étende sur trente-six mois (trois ans) et corresponde au mandat qui est en principe celui de l'ensemble des membres du Conseil.

Dès ce premier mandat révisé qui vient d'être institué, le Luxembourg a eu le privilège d'être représenté par son ministre des sports en tant que représentant désigné par le trio de Présidence de l'UE comprenant l'Italie, la Lettonie et le Luxembourg, et ce de janvier 2013 à décembre 2015.

Le Luxembourg était représenté à la Quatrième conférence mondiale sur le dopage dans le sport du 12 au 15 novembre 2013 à Johannesburg en Afrique du Sud.

L'un des principaux enjeux de cette conférence était, après de vastes consultations depuis 2011, la finalisation de la prochaine version du Code Mondial Antidopage et l'approbation par le Conseil de Fondation de l'AMA de ce même Code et des Standards internationaux y attachés. Le nouveau Code entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (l'année 2014 devant donner l'occasion à tous les signataires de se mettre en conformité).

Les autorités sportives et gouvernementales, par le biais de l'Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD), ont directement été impliquées dans ces travaux de révision du Code aux deux niveaux, d'une part, du Conseil de l'Europe et le comité de suivi de sa convention contre le dopage dans le sport et, d'autre part, de la mise en place au sein de l'Union européenne d'un groupe d'experts antidopage (XG AD).

Ce groupe est d'ailleurs en train d'étudier la problématique du recours au dopage dans le sport récréatif. L'objectif est d'instaurer les mesures de prévention qui s'imposent au niveau de la santé.

8.9. Contacts internationaux

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve, Bruxelles et Sarrebruck ont été continués.

9. LES BASES NAUTIQUES

9.1. La base nautique de Lultzhausen

Par rapport à 2012, le taux de fréquentation de la base nautique de Lultzhausen a augmenté de 5.821 à 6.901 jeunes entre janvier et décembre 2013.

La répartition des inscriptions se compose comme suit :

- 67 classes de l'enseignement fondamental ;
- 160 classes de l'enseignement secondaire ;
- 132 groupes de jeunes pendant les vacances scolaires et week-ends ;
- 1 groupe de pays voisins ;
- 5 formations avec au total 338 participations
- 2 semaines de stage de voile et plusieurs jours de colonies diverses
- 100 inscriptions à la nuit du sport
- 2 semaines « Sportwochen » du Service des Sports de la ville de Luxembourg

Dans le cadre des classes à projet, les classes de 7^e du Lycée de Wiltz ont pu profiter trois jours par semaine de la Base nautique et de son équipement, ce qui correspond à 840 jeunes.

Activités

Des stages pour classes scolaires à partir du cycle 4 et groupes de jeunes ont été proposés dans les disciplines canoë, kayak, stand up paddling, voile, VTT, course d'orientation, radeau et escalade.

En général, les activités sont proposées pour la durée d'une journée entière, cependant l'offre permet aussi des activités pour une demi-journée ou étendues sur plusieurs journées.

Classes scolaires

Les classes scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire représentent la majorité des utilisateurs de la base nautique. Dans le cadre de leurs activités sportives à l'école, les classes se rendent à Lultzhausen pour des activités journalières. Une tendance vers des séjours prolongés incluant des nuitées en auberge de jeunesse se fait cependant ressentir de plus en plus souvent, laissant davantage de marge de manœuvre pour les activités.

Groupes de jeunes

En dehors des groupes scolaires, le centre accueille des groupes de jeunes pendant les vacances scolaires et les fins de semaines pour venir découvrir principalement les activités nautiques mais également l'escalade pouvant être pratiquée dans le hall sportif à proximité et le VTT. La capacité d'accueil a pu être développée par la mise en place d'un pool d'animateurs spécialisés « freelance » formés pour l'occasion, notamment pendant les périodes où il ne pourra pas être fait appel au personnel enseignant.

Le nombre de groupes pendant la période non scolaire a augmenté cette année.

Nuit du Sport 2013

La base nautique a pu compter 100 inscriptions pour cinq ateliers différents lors de la quatrième édition de la Nuit du sport à Lultzhausen. Ont été proposées les initiations au vtt, à l'escalade, au canoë ainsi qu'au kayak. Le Yacht Club du Grand-Duché du Luxembourg (YCL) a participé avec une initiation à la voile.

Stage de voile 2013

Toujours en collaboration avec le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg, gestionnaire de la base nautique d'en face à Liefrange, une deuxième édition de stages de voile pendant les vacances scolaires a pu être organisée.

61 participants à partir de dix ans ont été encadrés pendant deux semaines.

Formations et stages

Des formations pour animateurs spécialisés ont été réalisées en collaboration avec l'ENEPS dans les disciplines sports nautiques, vtt et course d'orientation et escalade en salle. En tout, 66 candidats ont participé à trois formations.

Les stagiaires en enseignement physique et sportif ont pu profiter de l'infrastructure de la Base nautique dans le cadre de leur formation. Ils ont pratiqué la voile, le kayak, le vélo tout terrain et l'escalade.

9.2. La base nautique de Liefrange

La base se trouvant quasi en face de la base de Lultzhausen poursuit des activités exclusivement de voile. Outre les activités de la fédération de voile, à savoir régates de toutes catégories, le gestionnaire des lieux est partenaire principal de la base de Lultzhausen en ce qui concerne l'organisation de la Lux sailing school.

10. EQUIPEMENT SPORTIF

10.1. Le huitième programme quinquennal

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2007 la réalisation d'un 8^e programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les 7 dotations suivantes :

- Exercice 2003 : 18.000.000 €
- Exercice 2004 : 18.000.000 €
- Exercice 2005 : 20.000.000 €
- Exercice 2006 : 16.000.000 €
- Exercice 2007 : 16.000.000 €
- Exercice 2008 : 10.500.000 €
- Exercice 2009: 11.500.000 €

Compte tenu du déroulement du 8^e programme, l'enveloppe financière globale a été réduite à 110.000.000 €. 4 listes de projets à subventionner dans le cadre dudit programme ont été établies par les règlements grand-ducaux respectivement du 4 avril 2003, du 6 décembre 2004, du 1^{er} septembre 2006 et du 6 décembre 2007.

Des 96 installations (dont 7 projets d'intérêt national) inscrites sur ces listes, 91 projets sont en service. Un projet reste actuellement encore en voie de réalisation, il s'agit en l'occurrence du stade d'eaux vives à Diekirch. Trois autres projets ont été abandonnés et un autre reste actuellement au stade de la planification, à savoir celui d'une piste cycliste couverte ou vélodrome.

La réalisation dudit vélodrome avait été approuvée par règlement grand-ducal du 1^{er} septembre 2006 établissant la 3^e partie de projets à subventionner dans le cadre du 8^e programme quinquennal puis reconfirmée au programme gouvernemental de la présente législature. Sa construction a été reportée au-delà de 2012 par décision du Conseil de Gouvernement du 30 avril 2010, les travaux préparatoires devant continuer entretemps en concertation notamment avec plusieurs autres ministères concernés et la Commune de Mondorf, seule candidate à son implantation selon les critères prédéfinis.

Le vélodrome sera intégré dans un projet de plus grande envergure qui inclura la construction d'un lycée et d'autres infrastructures. Pour réduire les coûts de construction, l'accent sera mis sur la recherche et la réalisation de synergies.

10.2. Le neuvième programme quinquennal

Par la loi du 19 décembre 2008, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2012 la réalisation d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 90.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté jusqu'à cette date par les 6 dotations suivantes :

- Exercice 2008 : 5.000.000 €

- Exercice 2009 : 5.000.000 €
- Exercice 2010 : 16.480.800 €
- Exercice 2011 : 16.500.000 €
- Exercice 2012 : 14.000.000 €
- Exercice 2013 : 10.500.000 €

Pour l'exercice 2014, il est prévu d'alimenter le fonds avec une 7^e dotation de 9.500.000 €. Une 8^e alimentation d'un montant de 13.019.200 € est à opérer en 2015 pour atteindre l'enveloppe globale de 90 millions d'euros. Les alimentations dépassent donc de trois années la période visée par le programme de réalisation.

Le programme s'adresse à quelque 29 communes, 2 syndicats intercommunaux ainsi qu'à 6 fédérations sportives, dont 4 en partenariat avec des communes, et vise notamment la réalisation nouvelle de :

- 8 centres sportifs,
- 6 halls multisports,
- 5 halls des sports,
- 1 terrain des sports,
- 2 équipements de football,
- 18 terrains multisports,
- 1 piscine couverte,
- 1 centre de tennis de plein air,
- 1 hall de tennis,

6 installations à caractère national, en l'occurrence :

- 1 centre d'entraînement de football,
- 1 hall pour beach-volley,
- 1 stand de tir aux armes sportives,
- 1 installation aéronautique,
- 1 installation de ski nautique,
- 1 installation de moto-cross.

Une 1^{ère} liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par le règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 et une 2^e liste de projets par règlement grand-ducal du 28 juillet 2011.

10.3. Le dixième programme quinquennal

Le projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner un 10^e programme quinquennal d'équipements sportif fera l'objet d'un vote à la Chambre des députés en début de 2014.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre du dixième programme d'équipement sportif et pour le financement de la création d'une banque de données sur les infrastructures, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par une dotation de 500.000 € pour l'exercice 2013. Pour l'exercice 2014, il est prévu d'alimenter le fonds avec une 2^e dotation de 6.500.000 €.

Une 1^{ère} liste de projets à subventionner est actuellement en préparation.

10.4. Rénovation / réaménagements et mise en conformité d'installations sportives

La loi du 8^e programme stipule dans son article 5 que la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovation d'installations sportives en place. Les lois du 9^e et 10^e programme reconduisent cette base légale.

L'article 2 de la loi sur le 10^e programme quinquennal stipule que les projets de rénovation de grande envergure sont à reprendre sur une liste arrêtée par règlement grand-ducal. Le seuil à partir duquel un projet de rénovation est considéré comme étant « de grande envergure » est également fixé par règlement grand-ducal. Ce seuil peut varier selon le type d'équipement sportif.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre des rénovations et améliorations, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les dotations suivantes;

- Exercice 2003 : 3.000.000 €
- Exercice 2004 : 3.000.000 €
- Exercice 2005 : 3.500.000 €
- Exercice 2006 : 3.500.000 €
- Exercice 2007 : 3.500.000 €
- Exercice 2008 : 3.500.000 €
- Exercice 2009 : 3.500.000 €
- Exercice 2010 : 3.500.000 €
- Exercice 2011 : 5.000.000 €
- Exercice 2012 : 3.500.000 €
- Exercice 2013 : 4.000.000 €

Pour l'exercice 2014, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 4.000.000 €

Depuis 2003, 198 projets de rénovation ont pu être subventionnés grâce à ces dotations annuelles, dont :

- 79 installations de football,
- 43 halls sportifs,
- 23 installations de tennis,
- 10 terrains multisports,
- 7 stades d'athlétisme,
- 9 piscines couvertes,
- 5 piscines en plein air,
- 3 stands de tir aux armes sportives,
- 2 terrains d'aviation,
- 1 patinoire,
- 2 boudromes,
- 1 salle de tennis de table,
- 2 installations de plongée,
- 1 installation équestre,
- 2 pistes inline-skating,
- 5 pistes pumptrack pour VTT,
- 1 salle de judo,
- 1 piste de moto-cross,
- 1 installation de ski-nautique.

11. L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

11.1. Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

11.1.1. Le bâtiment central

En 2014/2015 des travaux de réaménagement sont programmés dans l'intérêt d'une restructuration des bureaux des différents services du Ministère des Sports.

11.1.2. Le stade multisports

Considérant l'avant-projet de construction d'un nouveau terrain de football au stade Josy Barthel, il est envisageable que les installations d'athlétisme verront une remise en état globale, ainsi que des travaux de modernisation et d'agrandissement.

11.1.3. Salle de sports

Afin de remédier aux besoins en installations sportives du Sportlycée il est envisagé de construire une salle des sports de 35 m sur 25 m, à intégrer dans l'infrastructure sportive existante de l'INS.

11.1.4. Autres infrastructures

En 2014/2015 il est demandé d'aménager derrière le hall des sports, les terrains de beach-volley supprimés pour la construction du Sportlycée, un terrain multisports et des agrès de gymnastique outdoor.

11.1.5. Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

Résultats d'exploitation 2013

Recettes : 100.080 €

Frais de fonctionnement courants : 527.740 €

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 19%

Service logement-restauration

En 2013, le Service logement-restauration a connu :

NUITEES	PETITS-DEJEUNERS	REPAS CHAUDS
4.492	4.560	44.852

A ces chiffres il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que des repas légers servis avant les entraînements.

Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence :	600 heures
Salle du Conseil Supérieur :	800 heures
Salle de classe 1 :	1.800 heures
Salle de classe 2 :	1.800 heures
Salle de classe 3 :	1.100 heures
Salle de classe 4 :	1.100 heures

11.2. Installations sportives

11.2.1. Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraînements	Stages	Compétitions	Cours de formation	Total
Salle multisports	1.520	400	50	260	2.230
Salle de gymnastique	1.400	400	/	/	1.800
Salle de judo	1.300	120	/	/	1.420
Salle de musculation	1.000	/	/	/	1.000
Terrain de football	300	200	/	40	540
Installations d'athlétisme	500	/	10	/	510
Terrain polyvalent	300	/	/	/	300
Beach-Volley	300	/	20	/	320
Salle de fitness	800	/	/	/	800
Totaux :	7.420	1.120	80	300	8920

12. ENEPS

12.1. Les formations des cadres techniques des fédérations sportives

En 2013 l'ENEPS a organisé en collaboration avec 13 fédérations sportives des formations dans le domaine des entraîneurs et moniteurs. Quant aux cours pour juges et arbitres, 6 fédérations ont introduit des demandes de formations.

Toutes formations confondues (formations initiales pour entraîneurs, préformations, moniteurs et juges arbitres, formations continues) le nombre total des formations s'élève à 52 unités.

Un groupe de travail, dont font partie des représentants du mouvement sportif et du Département Ministériel des Sports, se réunit régulièrement afin de mettre sur pied une réforme des formations, réforme qui est basée sur l'enseignement par compétences. Au printemps 2013, 52 chargé(e)s de cours des modules généraux et spécifiques ont poursuivi la formation continue d'une semaine ad hoc entamée en automne 2012.

Les cycles ou modules de formation se répartissent comme suit :

A. Formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	7
Moyen	3
Supérieur	2

B. Formations pour entraîneurs

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Initiateurs	8
Entraîneurs B	4
Entraîneurs A	1

C. Formations pour moniteurs de Sport-Loisir

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	7
Supérieur	1

D. Organisation des modules généraux pluri-disciplinaires

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Entraîneurs C	4
Entraîneurs B	3

E. Organisation de modules pour animateurs « sportifs »

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
For Kids	7

F. Organisation de formations continues

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Arbitres	2
Entraîneurs / moniteurs	2
Cadres administratifs	1

Modules de formation généraux pluridisciplinaires

Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Entraîneurs C	Inférieur(1)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Entraîneurs C	Inférieur(2)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Entraîneurs C	Inférieur(3)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Entraîneurs C	Inférieur(4)
Méthodologie générale II (1)	Entraîneurs B	Moyen
Condition Physique I 1	Entraîneurs B	Moyen
Médecine et kinésithérapie du Sport 1	Entraîneurs B	Moyen

Formation pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'Athlétisme	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'Athlétisme	Moyen
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres Karaté : Kata	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de Karaté : Kumité	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres Karaté : Kata	Moyen
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de Karaté : Kumité	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Arbitres de Handball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de Gymnastique Féminine	Inférieur

Formation pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Entraîneurs C de Judo
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Entraîneurs C de Karaté
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Entraîneurs C d'Aïkido
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Entraîneurs C de Basket-Ball
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Entraîneurs B de Basket-Ball
Fédération Luxembourgeoise d'Equitation	Entraîneurs C d'équitation
Fédération Luxembourgeoise de Football	Entraîneurs C de Football

Fédération Luxembourgeoise de Football	Entraîneurs B de football
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Entraîneurs C de Handball
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Entraîneurs B de Handball
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports subaquatiques	Moniteurs M1 de plongée subaquatique
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports subaquatiques	Moniteurs M2 de plongée subaquatique
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports subaquatiques	Moniteurs M3 de plongée subaquatique
Fédération Luxembourgeoise de cyclisme	Entraîneur C de cyclisme

Formation pour animateurs « sportifs » / Préformation

Handball for Kids	Animateur polyvalent	Initiation
Tennis for Kids	Animateurs	Initiation
Kinderfussball	Animateurs	Initiation (4)
Tennis de table	Animateurs	Initiation

Formation pour moniteurs de Sport-Loisir

Sport – Loisir	Moniteurs de Sport -Loisir	inférieur(1)
Sport – Loisir	Moniteurs de Sport -Loisir	inférieur(2)
Sport – Loisir	Moniteurs de Fitness	supérieur (2)
Module moniteurs de plein air	Animateur de VTT	inférieur
Module moniteurs de plein air	Animateur de kayak	inférieur
Module moniteurs de plein air	Animateur voile	inférieur
Module moniteurs de plein air	Animateur de « Hochseilgarten »	
Module moniteurs de plein air	Animateur d'escalade sur mur artificiel	inférieur

Formations continues

Fédération luxembourgeoise de Football : Arbitres « A » de Football
Fédération luxembourgeoise de Football : Entraîneurs « A » de Football
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique : Juges de gymnastique féminine
ENEPS : Psychologie sportive
ENEPS : Cadres administratifs

12.2. Formation continue en collaboration avec le SCRIPT

12.2.1. L'action « Kanner staark maachen »

L'ENEPS a collaboré avec la „Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung“ dans le domaine de la prévention primaire contre la toxicomanie. Par une panoplie d'initiatives, l'action „Kanner staark maachen » vise le développement de la personnalité des jeunes sportifs. Par des conférences ou séminaires, l'ENEPS joue un rôle de multiplicateur de ces idées auprès des fédérations sportives luxembourgeoises, de l'encadrement et des jeunes sportifs. Depuis 3 années, en collaboration avec le SCRIPT du Ministère de l'Education nationale, une formation continue ad hoc est offerte aux enseignants de l'école fondamentale et de l'enseignement post primaire.

12.2.2. Projets européens

Pool interrégional du Sport

L'objectif principal du Pool est la coopération de 6 régions dans tous les domaines du Sport. Par des formations, des échanges d'expériences et la réalisation de projets concrets le Pool favorise la collaboration interrégionale dans une Europe de plus en plus unie.

La communauté germanophone de la Belgique (B), la province de Luxembourg (B), la Sarre (D), la Rhénanie-Palatinat (D), la Lorraine (F) et le Grand-Duché de Luxembourg (L) collaborent dans les domaines de

- la promotion de projets interrégionaux (Tour Fairplay de la Grande Région,...)
- la mise en place de formations continues communes, aussi bien pour le sport-loisir que pour le sport de compétition ;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes ;
- l'échange d'entraîneurs et coopération des centres de formation.
- échanges au niveau du sport scolaire
- promotion du sport scolaire.

En dehors de la grande région, l'ENEPS, comme membre du Pool, travaille activement dans le « Europäisches Netzwerk der Akademien des Sports ».

EQF

L'ENEPS prend part aux réunions de l'Union européenne qui se consacrent à la mise en place de l'EQF / European Qualification Framework. L'ENEPS a présenté à Bruxelles son propre cadre national (NQF).

13. SPORTLYCEE

13.1. Le Sportlycée et les Centres de formation

Depuis la création du Sportlycée par le vote de la loi du 21 juillet 2012, la coordination des Centres de formation se fait au sein du Sportlycée. Des conventions ont été signées avec 13 fédérations sportives énumérées ci-dessous.

A. Sports individuels

1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique Artistique (FLGym)
3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)

B. Sports Collectifs

1. Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
3. Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLA)
4. Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

C. Sports de renvoi

1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)

D. Sports de combat

1. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Karaté
2. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Judo
3. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Taekwondo

Activités dans le cadre des Centres de Formation

Soucieux d'offrir aux jeunes sportifs de talent une meilleure prise en charge sur le plan sportif, scolaire, médical et psycho-social, le Sportlycée coordonne les projets suivants :

- Suivi scolaire par
 - o Organisation de cours d'appui pour les sportifs/élèves ayant des problèmes scolaires
 - o Coordination et soutien d'études surveillées pour quelques fédérations près de leurs infrastructures sportives (INS, CNF – Mondercange ; Internat FLBB-filles Mersch)
 - o Tutorat/suivi individuel de plusieurs sportifs afin de mieux gérer sport et études
- Suivi médical et paramédical par
 - o Examens médicaux organisés en collaboration avec le service médico-sportif
 - o la mise à disposition de matériel pour des tests de terrain
 - o la mise à disposition de deux kinésithérapeutes/préparateur physique dans le contexte du Sportlycée et des Centres de formation

- Stages d'entraînement
 - o Le Sportlycée a coordonné et financé 21 stages d'entraînement des différents Centres de formation
 - o En 2013, aucun stage n'a eu lieu en collaboration avec les structures BLOSO ; le gouvernement belge a annulé le programme d'échange bilatéral entre les centres BLOSO et le Département ministériel des Sports. Afin de permettre aux Centres de formation fédéraux, concernés par cette annulation, de quand même pouvoir réaliser ces stages d'entraînement, le Sportlycée a exceptionnellement contribué aux frais de 3 stages (FELUBA, FLBB et FSCL).
 - o L'ENEPS a organisé et cofinancé un stage d'endurance interfédéral à Les Rousses (France) en décembre regroupant 35 athlètes issus des Centres de formation de la FLA, de la FLTri ainsi que de la FSCL. Un entraîneur de chaque Centre de formation a encadré les jeunes athlètes.

- Transport
 - o La dispersion des infrastructures sportives et des lycées nécessite un transport spécifique, plus rapide que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue.
 - o Afin de pouvoir assurer le programme des entraînements spécifiques matinaux du Sportlycée, les halls sportifs près du stade Josy Barthel (route d'Arlon) ainsi que le hall sportif du Belair ont dû être réservés en supplément des infrastructures sportives de l'INS, du Geesseknäppchen et de la Coque.
 - o Le retour des élèves des différents sites d'entraînement vers le Lycée Technique de Bonnevoie après les entraînements matinaux (mercredi et vendredi de 8.00-9.40hrs) est assuré par le Sportlycée.

- Entraînement mental
 - o Un entraînement mental des sportifs du Sportlycée ainsi que des Centres de formation fédéraux est proposé par un psychologue spécialisé dans le domaine de la psychologie du sport.

13.1.1. Développement du Sportlycée

Depuis le début du fonctionnement du projet Sports-Etudes en 2007/2008 sur le site de l'INS, le nombre d'élèves inscrits est en augmentation constante.

A partir de la rentrée 13-14, il y a 340 sportifs inscrits au Sportlycée.

13.1.2. Financement

L'organisation de la structure du Sportlycée prévoit que le financement se fait moyennant une dotation de la part du MEN pour l'organisation scolaire ainsi que d'une dotation de la part du DMS pour l'organisation du programme sportif.

La dotation de la part du DMS comprend:

- un budget pour les indemnités des entraîneurs des Centres de formation,

- une prise en charge des frais des déplacements autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque et/ou au Campus Geesseknäppchen ou sur d'autres sites, matin et après-midi),
- une contribution à des stages organisés dans le cadre de Centres de formation,
- un budget pour financer l'encadrement médical des élèves du Sportlycée (convention signée entre le DMS et le CHL).

13.1.3. Coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie

Une coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie, permettant à 23 élèves de participer à 1 respectivement 2 entraînements matinaux dans le cadre du Sportlycée, a été mise en place. Cette coopération s'adresse aux élèves des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique, car ces classes ne font pas partie de l'offre scolaire du Sportlycée.

Un horaire adapté permet à ces élèves de pouvoir participer aux entraînements matinaux. Ainsi les élèves du régime technique du Sportlycée pourront continuer leur carrière scolaire dans un système favorisant la réussite de la double carrière (sport-études) au-delà de la classe de 9^e.

14. COQUE

L'année 2013 a démontré que l'attrait de la Coque est toujours aussi grand, que ce soit pour les sportifs ou les adeptes de manifestations culturelles. Grâce à l'évènement exceptionnel des Jeux des Petits États d'Europe (JPEE), le CNSC a pu réaliser un record en termes de visiteurs. En effet 682.238 visiteurs ont profité des différents espaces (sportifs, de détente et de restauration) et assisté à une multitude d'évènements.

Mais même sans tenir compte du nombre de spectateurs accueillis à l'occasion des JPEE, la Coque a enregistré en 2013 une augmentation considérable du nombre de visiteurs par rapport à l'exercice 2012 (642.238 / +1,20%).

14.1. Le sport

14.1.1. Le sport fédéral

Les entraînements et les manifestations sportives

Faisant suite à une des missions principales du CNSC qu'est la promotion du sport fédéral, en 2013 la Coque a accueilli 25 fédérations pour des entraînements, compétitions, tournois, stages et réunions ; 14 d'entre elles recourent de manière récurrente aux infrastructures du Centre.

- ALPAPS : Fédération Luxembourgeoise sportive « Special Olympics » ;
- FLA : Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme ;
- FELUBA : Fédération Luxembourgeoise de Badminton ;
- FLAM : Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux ;
- FLASSA : Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques ;
- FLBB : Fédération Luxembourgeoise de Basketball ;
- FLE : Fédération Luxembourgeoise d'Escrime ;
- FLNS : Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage ;
- LPC : Luxembourg Paralympic Committee ;
- FLR : Fédération Luxembourgeoise de Rugby ;
- FLT : Fédération Luxembourgeoise de Tennis ;
- FLTRI : Fédération Luxembourgeoise de Triathlon ;
- FLTT : Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table ;
- FLVB : Fédération Luxembourgeoise de Volleyball.

Les 11 autres fédérations recourent de manière plus intermittente aux services de la Coque. Au titre du cadre élite du COSL, les sportifs d'autres fédérations s'entraînent à la Coque de manière plus ponctuelle, notamment ceux licenciés aux fédérations suivantes :

- ACL (Automobile Club Luxembourg) ;
- FLG (Fédération Luxembourgeoise de Golf) ;
- FSCL (Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois) ;
- FLSG (Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace).

L'ensemble des heures d'entraînement effectuées par les différentes fédérations correspond en 2013 à une mise à disposition d'espaces durant 18.607 heures.

D'autre part, les fédérations utilisent les installations de la Coque pour des manifestations sportives. En 2013 se sont déroulées 61 manifestations fédérales, auxquelles un total de 34.945 spectateurs ont assisté.

Parmi les manifestations les plus représentatives peuvent être notées celles organisées par les fédérations suivantes :

- ALPAPS (Special Olympics): National Athletic Games ;
- FELUBA : Finales Coupes, Youngsters International 2013 ;
- FLA : 9 meetings, dont le Dussmann Meeting et le City Jogging;
- FLAM : Championnats nationaux (karaté, kumité et judo) ;
- FLBB : Demi-finales et Finales de la Coupe de Luxembourg (Hommes et Dames), 3 matchs de qualifications aux Championnats d'Europe Hommes ;
- FLDE : Championnats interclubs ;
- FLF: Challenge René Bernard ;
- FLH : Demi-finales et Finales de la Coupe de Luxembourg et matchs de qualification aux Championnats du Monde ;
- FLNS : 15th Euro-Meet, CIJ-Meet, Compétitions de plongeon, Championnats nationaux de natation ;
- FLTT : Championnats nationaux, Championnats Internationaux de Luxembourg pour Jeunes (IJM) et le All Cups Finals Weekend ;
- FLTRI : Aquathlon ;
- FLVB : Novotel-Cup 2013 ;
- LASEL : « Fun in Athletics », Championnats de Judo et de Karaté ;
- LASEP : tournoi de football indoor, 2 manifestations « Freed mat Lichtathletik » et « Butzen an der Coque » ;
- LPC : Tournoi de l'Est.

Certaines de ces compétitions ont eu un écho particulier au niveau international, notamment avec la participation d'athlètes de renom et/ou la réalisation de performances remarquables :

- En 2013, la 15^e édition de l'Euro-Meet organisée par la FLNS a accueilli 466 nageurs issus de 13 nations. Lors de cette compétition, 7 records de meeting ont été battus. De nombreux nageurs de renom ont été accueillis au Centre Aquatique du CNSC. Parmi les nageurs invités il faut surtout souligner la présence de la jeune lituanienne Ruta Meilute (2 records à l'Euro-Meet 2013 et championne olympique 2012 sur 100m brasse). Véritable star de la natation mondiale, Meilute, née le 19 mars 1997, détient également les records du monde du 50m et 100m brasse en grand bassin.
- Pour la 11^e édition du Dussmann Meeting, l'athlète tchèque Zuzana Hejnova (spécialiste du 400m haies) a été invitée par la FLA. Sur la distance du 400m plat, elle a battu le record de la Coque avec un temps de 52,18 secondes. Quelques mois après cette performance, elle remporte le titre de Championne du Monde du 400m haies à Moscou.
- Du 14 au 16 juin 2013 la FLTT a organisé les Championnats Internationaux de Luxembourg pour Jeunes (IJM) dans l'Aréna de la Coque. Ce tournoi de référence internationale dans la catégorie des jeunes a eu cette année la participation d'une sélection de la « China Table Tennis Academy » de Shanghai.

Les stages de sparring

La Coque, grâce à la gamme complète d'activités et de prestations qu'elle propose, mais aussi grâce à la politique tarifaire avantageuse en vigueur depuis 2009, est sollicitée pour des stages de sparring internationaux.

À titre d'exemple sont relevés les 2 stages suivants, organisés à l'initiative des fédérations luxembourgeoises:

- L'équipe masculine de la FLVB a organisé un stage de préparation au Novotel Cup avec l'invitation de l'équipe allemande du TV Bühl et de l'équipe suisse du VBC Einsiedeln.
- La FLA a invité à l'occasion de son stage de Noël un groupe d'une dizaine de jeunes athlètes, membres de la fédération française d'athlétisme.

Les stages de groupes sportifs internationaux

En plus des entraînements, manifestations et stages de sparring fédéraux, la Coque est également sollicitée pour des stages internationaux.

En 2013, le CNSC a accueilli 13 stages de groupes étrangers :

- 8 groupes de natation (Suisse, Belgique, Tunisie, Finlande et Angleterre) ;
- 1 stage de natation synchronisée (France) ;
- 2 stages de plongeon (France) ;
- 1 stage de basketball (Angleterre) ;
- 1 stage d'athlétisme (France) avec la participation de Ronald Pognon, premier coureur français à avoir couru le 100m en dessous de 10 secondes.

14.1.2. Le sport scolaire

L'utilisation des espaces alloués aux établissements scolaires relevant du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (MENFP).

En 2013, la fréquentation des espaces mis à disposition par la Coque au sport scolaire est restée relativement stable avec 156.527 élèves (162.166 en 2012). Cette différence par rapport à l'année précédente est due à la fermeture des espaces pendant plusieurs jours dans le cadre des JPEE. Les taux d'occupation des espaces réservés à ce secteur sont également restés stables à un niveau élevé (en moyenne 90%). La vacance de créneaux horaires est due au fait que certains d'entre eux sont moins compatibles avec les horaires des écoles. Afin d'optimiser l'occupation du Centre, ces plages ont été ponctuellement proposées aux fédérations pour des entraînements individuels.

La Coque figure également comme lieu d'organisation de certaines manifestations sportives pour élèves. En 2013 le Centre a accueilli :

- La 7^e édition du « Wibbel an Dribbel » (2.800 participants) organisée par le Département ministériel des Sports ;
- Le Lycée Technique des Professions de Santé a renouvelé l'action « Health Virus Day » et a compté 420 participants ;
- L'édition 2013 du « Freestyle Tour » organisée par le Service National de la Jeunesse. Cette manifestation visant à sensibiliser les lycéens sur l'importance d'une activité physique et d'une alimentation équilibrée a réuni sur 2 semaines 1.000 élèves.

Ces trois manifestations de sport scolaire ont requis plus de 1.000 heures de mise à disposition d'espaces.

14.2. Le sport loisir

14.2.1. Le centre aquatique

Malgré l'ouverture, ces dernières années, de diverses piscines aux alentours de la Ville de Luxembourg, la piscine olympique du CNSC connaît un nombre stable de visiteurs. Durant l'année 2013 la Coque a accueilli 172.336 clients particuliers, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente (+0,94%). Ce chiffre est très satisfaisant, d'autant plus que le Centre Aquatique était fermé au public durant les JPEE.

14.2.2. Le centre de détente

Le Centre de Détente du CNSC continue d'attirer une clientèle nombreuse. Ainsi en 2013, 18.668 entrées ont pu être comptabilisées (+0,45% par rapport à 2012).

14.2.3. Les cours de sport pour particuliers

Les cours sportifs connaissent un engouement continu. En 2013, 29.688 participants ont été dénombrés. Les taux de fréquentation se maintiennent également à un niveau élevé en ce qui concerne les différents cours aquatiques. Pour les cours en salle une légère baisse a été notée et elle peut être attribuée en partie à l'organisation des JPEE (fermeture du Centre pendant plus d'une semaine) et d'un recentrage du nombre de cours sur les activités les plus prisées du public (Pilates – Zumba).

Durant l'année 2013, la Coque a proposé hebdomadairement 63 cours à sa clientèle. Le cours « TRX » est une des nouveautés proposées dans ce domaine.

14.3. Le sport d'entreprise

Ce secteur connaît une évolution constante ces dernières années et celle-ci s'est encore développée en 2013 ; par rapport à l'année passée il est constaté une augmentation des utilisateurs de 5% pour atteindre un nombre de 11.935 personnes. Cela se traduit par un total de mises à disposition d'espaces de 942 heures. Le sport le plus prisé reste toujours le football. Cependant ce secteur touche à ses limites, les taux d'occupation des espaces et créneaux horaires disponibles pour le sport d'entreprise sont proches du maximum.

14.4. Les Jeux des Petits Etats d'Europe à la Coque

L'évènement sportif phare de l'année 2013 furent sans aucun doute les Jeux des Petits Etats d'Europe (JPEE) organisés fin mai au Luxembourg et ce pour la deuxième fois après 1995. Pour cette 15^e édition, le CNSC était le point central de ces Jeux. En effet, outre les compétitions sportives (Basketball, Beach Volleyball, Natation, Tennis de Table et Volleyball), le bureau central de l'organisation et le centre de presse se trouvaient également dans l'infrastructure de la Coque.

En raison de l'engouement extraordinaire du public pour ces jeux (40.000 spectateurs), la limite des capacités d'accueil de la Coque était même atteinte à certains moments de la semaine.

L'organisation en parallèle de plusieurs compétitions sportives, la mise en place du « Sponsors Village » de même que la réalisation d'un programme culturel organisé avec le

concours du Ministère de la Culture, ont permis de créer à la Coque une ambiance incomparable pour les sportifs et les spectateurs.

Afin de garantir le bon déroulement de cet évènement exceptionnel, 3.214 heures de mise à disposition et de montage/démontage ont été nécessaires.

14.5. Les compétitions de clubs

Outre les événements sportifs organisés par les fédérations sportives nationales, le CNSC a également été le coorganisateur de la finale du Challenge Cup de handball. Cette finale européenne a opposé le HB Esch au SKA Minsk et a clôturé la formidable épopée européenne du Handball Esch. Le match aller de cette finale s'est joué dans l'Aréna de la Coque devant quelque 3.200 spectateurs.

En août, le Gymnase du CNSC a accueilli un tour préliminaire des qualifications à la Ligue des Champions de handball entre le HB Esch et le champion suédois HK Drott Halmstad.

14.6. Les conférences et séminaires

Au niveau du nombre des participants le secteur des conférences et séminaires (5.192 participants) a enregistré une hausse importante par rapport à l'année précédente. Cette hausse est due entre autre au fait que le Family Day bisannuel de la Banque européenne d'investissement, qui compte 1.500 participants, a eu lieu en 2013.

À noter en particulier quelques nouveautés : la location à long terme (septembre-octobre 2013) par la société ARAL pour une formation, les deux présentations sur le thème de l'alpinisme (Hans Kammerlander en novembre et le Big Wall Climbing du GAL en décembre) à l'Amphithéâtre ou encore la fête de fin d'année de la EFG-Bank en décembre.

14.7. Les manifestations grand public

14.7.1. Les manifestations spectacles

Après sa première visite pendant la tournée « Kabaret » en 2009, la chanteuse « Patricia Kaas » est revenue à la Coque le 17 avril 2013 dans le cadre de la tournée « Kaas chante Piaf ». Avec cet hommage extraordinaire qui confronte deux voix et deux destins 50 ans après le décès d'Edith Piaf, « la Kaas » a enflammé 1.821 visiteurs.

Un évènement qui a fait ses preuves, ces dernières années est le « Dinnerkrimi ». Ce spectacle dînatoire, qui peut accueillir jusqu'à 100 convives, a été organisé deux fois en 2013. Ce type d'évènement vise à attirer une clientèle plus variée au sein du CNSC. Dans cette optique il est prévu d'organiser davantage de spectacles de petite taille et de types différents. Ainsi le 15 octobre 2013 un concert avec l'ensemble fado « Raquel Tavares e grupo » a réuni quelque 200 spectateurs dans l'Amphithéâtre du CNSC.

Le dimanche 20 octobre, un spectacle s'adressant aux familles, « Hilfe, die Olchis kommen! », a rassemblé 700 spectateurs au Gymnase de la Coque.

Le même jour, la Coque a organisé le « Family Day » à l'Aréna. Cette journée fut un grand succès et a réuni 4.500 visiteurs de toutes les catégories d'âge. Différents ateliers sportifs et loisirs furent proposés aux plus jeunes, comme par exemple le badminton, le trampoline, un

simulateur de surf. Par ailleurs un spectacle de magie et des concerts ont animé les visiteurs.

L'apogée culturelle avec 4.154 spectateurs fut atteinte avec la « Night of the Proms », un événement musical unique en son genre en Europe qui s'est déroulé pour la troisième fois à l'Aréna de la Coque. Combinant le large éventail de la musique classique au pop, ce spectacle a de nouveau réuni plusieurs artistes de renommée (Morten Harket, Amy Macdonald, Mark King). Les tickets pour la quatrième édition, programmée le 26 novembre 2014, sont d'ores et déjà en vente.

14.7.2. Le relais pour la vie

Les 16 et 17 mars la Coque a accueilli pour la septième année consécutive le « Relais pour la Vie » organisé par la Fondation Cancer. Cet événement de solidarité a attiré 8.900 participants et spectateurs privés et institutionnels.

14.8. L'horeca

La restauration

En 2013, les différents restaurants et points de vente de la Coque ont servi quelque 118.000 clients, ce qui représente une augmentation de 2,49% par rapport à l'année précédente. Parmi ces clients se trouvent 11.700 couverts servis aux différentes fédérations et les participants à des stages sportifs.

L'hébergement

Le Coque hôtel a enregistré une fréquentation de 10.000 clients pour 2013, ce qui est une baisse de 10% par rapport à l'année 2012. Cette diminution est due essentiellement à une fuite d'eau qui a paralysé l'utilisation de quelques chambres pendant plusieurs mois.

14.9. Les travaux

Les réserves financières générées au cours des dernières années grâce aux activités de la Coque et les rentrées y relatives se sont avérées indispensables, d'une part pour financer de nouveaux projets (réserves d'investissement), et d'autre part pour procéder à des réparations et au remplacement d'équipement et de matériel (réserves pour amortissement).

Les flexibilités financières permettent d'adapter sans délais les installations et de fournir aux sportifs d'élites, de compétition et de loisir un cadre adapté à leurs besoins respectifs. L'installation du mur d'escalade présente un parfait exemple de l'utilisation de ces réserves au profit du sport.

En 2013, de nouvelles tribunes mobiles plus légères ont été acquises afin de remplacer du matériel qui ne répondait plus aux besoins.

Un terrain multisports a été construit afin de faire profiter les différents utilisateurs aussi d'installations sportives de plein air. Durant les JPEE, cet espace a été aménagé afin d'accueillir la compétition du Beach Volleyball.

Afin de permettre le fonctionnement indépendant de l'espace escalade, les installations sanitaires ont dû être réaménagées et un nouvel ensemble d'éclairage a été installé.

Au Centre Aquatique un espace extérieur a été mis en place pour que les clients puissent profiter du beau temps et se reposer en plein air.

En ce qui concerne les projets futurs, un avant-projet pour la réorganisation de l'accueil et du hall d'entrée est en cours d'élaboration.

Le clapet qui ouvre l'accès à la fosse de plongée jusqu'à 15 mètres en service depuis trente ans devra également être réparé intégralement en cours d'année.

De même une partie du matériel multimédia devra être adapté et complété, afin de répondre aux exigences techniques actuelles.

Avec la collaboration de l'Administration des Bâtiments Publics, il a été procédé à des réparations au niveau de la toiture de l'hôtel afin d'éliminer les problèmes d'infiltration d'eau. Des portes et fenêtres coupe-feu supplémentaires ont été installées afin de garantir une sécurité sans faille dans tout le Centre.

14.10. Statistiques

Nombre d'utilisateurs et de spectateurs			
Secteur	Centre des Salles	Centre Aquatique	TOTAL 2013
<i>Activités sportives fédérales et scolaires</i>	100 786	105 260	206 046
<i>Activités sportives des particuliers</i>	15 432	219 564	234 996
<i>Spectateurs aux manifestations sportives</i>	68 150	6 795	34 945
<i>Spectateurs aux événements de grande envergure</i>	20 420	0	20 420
<i>Conférences, séminaires, sports d'entreprise et visites</i>	17 127	0	17 127
<i>Restauration</i>	118 703	0	118 703
<i>Hébergement</i>	10 001	0	10 001
TOTAL sans JPEE	350 619	331 619	642 238
<i>Spectateurs aux JPEE</i>			40 000
TOTAL avec JPEE			682 238

15. STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS

Fédérations disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences	Dirigeants	Juges	Entraîneurs	Total des	Nombre
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Jeunes				licences	des clubs
Aéronautisme	436	19	455	119	15	134		(72)	(36)	(22)	589	25
A.L.P.A.P.S.	155	117	272			0	43	13	0	34	319	70
Arts martiaux	2 575	1 578	4 153			0					4 153	69
Athlétisme	1 128	769	1 897	309	154	463	1 305	189	0	0	2 549	23
Automobilisme	245	20	265	22	2	24	17	32	13	0	334	10
Aviron (nouveau oct.2010)	0	0	0	42	36	78	0	0	0	0	78	1
Badminton	604	294	898	0	0	0	632	28	14	11	951	21
Basketball	2 799	1 564	4 363	0	0	0	2 853	1400	0	0	5 763	33
Basketball Corporatif	419	27	446	0	0	0	0	0	0	0	446	19
Billard	225	17	242	0	0	0	34	0	(4)	(1)	242	19
Boules et pétanques	498	79	577	79	38	117	46	(22)	(19)	(5)	694	18
Boxe	97	10	107	72	54	126	40	59	15	26	333	13
Canoë/Kayak	39	9	48	16	2	18	14	14	5	2	87	5
Cricket	181	22	203	0	0	0	32	0	0	0	203	7
Cyclisme	475	46	521	1 169	190	1 359	346	0	0	2	1 882	35
Danse	15	15	30	37	64	101	8	2	3	5	141	5
Darts	173	28	201	1	0	1	0	(7)	0	(1)	202	15
Echecs	577	47	624	0	0	0	133	0	(191)	(5)	624	17
Equitation	125	598	723	90	424	514	310	0	0	0	1 237	12
Escalade	262	162	424	410	220	630	316	26	4	17	1 101	8
Escrime	234	107	341	0	0	0	219	(18)	0	0	341	5
Football	30 723	1 716	32 439	2 973	0	2 973	13 986	41	245	562	36 260	106
American Football	53	0	53	0	0	0	22	3	2	2	60	1
Football corporatif	1 070	0	1 070	141	0	141	0	80	6	0	1 297	29
Golf	2 598	1 292	3 890	0	0	0	574	(12)	(13)	(12)	3 890	6
Golf sur pistes	43	14	57	67	39	106	11	6	3	2	174	3
Gymnastique	769	2 385	3 154	297	3 021	3 318	2 605	254	45	264	7 035	44
Haltéroph/lutte/pow erl.	126	3	129	30	12	42	37	23	13	4	211	4
Handball	1 551	814	2 365	0	0	0	1 525	351	75	112	2 903	17
Handicapés	113	23	136	17	4	21	0	16	0	6	179	6
Hockey sur gazon (*)	129	49	178	0	0	0	40	0	0	1	179	1
Hockey sur glace	385	16	401	0	0	0	255	21	12	3	437	4
Indiaca	100	122	222	0	0	0	58	3	1	0	226	8
Kickersport	431	18	449	0	0	0	20	(4)	(3)	(2)	449	18
Korfball (*)	30	28	58	4	4	8	0	2	0	0	68	3
Lasel (*)	3 915	2 219	6 134	0	0	0	0	0	0	0	6 134	35
Lasep (*)	0	0	0	2 305	2 153	4 458	0	335	0	0	4 793	66
Marche populaire	1 413	1 658	3 071	0	0	0	142	0	0	0	3 071	49
Moto-cyclisme	64	0	64	16	1	17	0	2	0	1	84	12
Natation/sauvetage	502	447	949	577	519	1 096	654	196	74	64	2 379	13
Pêche sportive	1 620	220	1 840	163	90	253	287	(532)	(76)	(81)	2 093	72
Quilles	2 901	406	3 307	0	0	0	41	0	(6)	(4)	3 307	319
Rugby	806	41	847	(117)	(20)	(137)	509	16	5	73	941	3
Ski	122	46	168	120	40	160	101	46	0	0	374	9
Ski nautique	19	5	24	223	114	337	0	12	0	1	374	7
Sports de glace(*)	94	142	236	8	28	36	0	24	2	6	304	7
Sports santé	0	0	0	460	127	587	0	87	0	0	674	1
Sports sub-aquatiques	0	0	0	548	190	738	0	(9)	0	(62)	738	17
Squash	184	27	211	56	4	60	11	3	5	1	280	11
Tennis	4 080	2 247	6 327	5 500	5 500	11 000	1 867	223	92	65	17 707	54
Tennis de table	2 809	759	3 568	390	237	627	1 585	(445)	(49)	(98)	4 195	93
Tir à l'arc	282	74	356	21	9	30	101	14	9	6	415	11
Tir aux armes sportives	3 328	264	3 592	0	0	0	87	1	0	1	3 594	22
Triathlon	368	96	464	0	0	0	108	27	8	2	501	13
Voile	80	22	102	0	0	0	0	0	0	0	102	3
Volleyball	606	824	1 430	127	82	209	558	0	0	0	1 639	24
Totaux: 56 fédérations	72 576	21 505	94 081	16 388	13 364	29 752	31 532	3 487	624	1 194	129 336	1 521

Remarques:

Le nombre de licences Jeunes est déjà compris dans le total des licenciés actifs compétiteurs et loisirs

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

Les disciplines marquées d'un astérisque n'ont pas introduit de données ou de façon lacunaire (chiffres repris de 2011).

Les membres des mouvements guidés et scouts sont à ajouter au total.